



**Accord cadre de consultance en support
de la rédaction du programme
opérationnel 2021-2027**

Rapport d'incidences environnementales - novembre 2021

BDO Strategy & Transformation

Votre contact :

Michaël Van Cutsem
michaël.vancutsem@bdo.be

Table des matières

1. Contexte	3
1.1. Introduction	3
1.2. Acteurs - Plans - Stratégies	5
2. Objectifs généraux et modalités d'élaboration du rapport	11
2.1. Les objectifs du rapport sur les incidences environnementales (RIE).....	11
3. Contenu du RIE	13
3.1. Présentation du plan	13
3.2. Aspects pertinents de la situation environnementale et son évolution probable	19
3.3. Incidences environnementales et socio-économiques notables probables du plan ou programme	19
3.3.1. Méthodologie	19
3.3.1.1. Travail préparatoire.....	19
3.3.1.2. Evaluation	20
3.3.1.3. Consolidation.....	21
3.3.1.4. Résultats et interprétation.....	22
3.4. Résultats	22
OBJECTIF SPECIFIQUE 1.1	24
OBJECTIF SPECIFIQUE 1.2	38
OBJECTIF SPECIFIQUE 1.3	50
OBJECTIF SPECIFIQUE 2.1	66
OBJECTIF SPECIFIQUE 2.6	78
OBJECTIF SPECIFIQUE 2.7	91
OBJECTIF SPECIFIQUE 4.3	103
OBJECTIF SPECIFIQUE 4.4	110
OBJECTIF SPECIFIQUE 5.1	117
3.5. Consolidation des résultats et synthèse	123
3.6. Sources.....	129

1. Contexte

Ce rapport a pour objectif de recontextualiser la notion de rapport sur les incidences environnementales (RIE) en lien avec le projet de programme opération FEDER pour la Région de Bruxelles-Capitale (i), de comprendre les acteurs et plans (ou stratégies) annexes (ii) et, enfin, de détailler la réalisation de cette évaluation comme prévu par le cahier des charges (iii) et d'en présenter les résultats de façon synthétique (iv).

1.1. Introduction

Les problématiques environnementales et le développement durable sont devenus un sujet de préoccupation politique majeur. La question de la consommation des énergies fossiles, de la production de déchets, des pressions exercées sur les écosystèmes et du respect du cadre et de la qualité de vie des habitants est en effet particulièrement d'actualité au sein d'un milieu urbain tel que la Région de Bruxelles-Capitale. Tout comme leurs conséquences sur le plan économique, social ou en matière de santé.

La Déclaration de Politique régionale du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale indique que le Gouvernement « entend répondre de façon ambitieuse aux objectifs européens et aux engagements pris lors de l'Accord de Paris, en portant une politique climatique juste et proactive. Il développera, à cet effet, une approche systémique, structurelle et structurante. L'ensemble des leviers régionaux seront mobilisés pour établir une nouvelle gouvernance climatique et faire de ces enjeux et ceux liés à la biodiversité un traceur des décisions régionales. » Parmi les premières mesures mises en évidence dans le volet gouvernance de ce même document, le GRBC indique que « Pour s'assurer de leur efficacité, le Gouvernement généralisera les évaluations d'impact et de performance de toutes les politiques régionales [...] ». »

L'ordonnance relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement¹ a pour objet "d'assurer un niveau élevé de protection de l'environnement et de contribuer à l'intégration de considérations environnementales dans l'élaboration et l'adoption de plans et de programmes". Et ceci "en vue de promouvoir un développement durable, en prévoyant que certains plans et programmes, qui sont susceptibles d'avoir des incidences notables sur l'environnement, soient soumis à une évaluation environnementale".

Elle implique la réalisation, lors de l'élaboration d'un nouveau plan, d'un "**Rapport sur les Incidences Environnementales**" (ou RIE), conformément à la directive 2001/42/CE du Parlement européen et du Conseil² Ce rapport est destiné à identifier, décrire et évaluer les incidences notables probables de la mise en œuvre du Programme opérationnel sur l'environnement, et permettra d'éventuellement compléter ou réorienter les différentes prescriptions proposées par le document en cours d'élaboration.

Le FEDER à Bruxelles

Le Fonds européen de développement régional (FEDER) créé en 1975, constitue le levier financier de l'Union européenne pour mener à bien sa politique en matière de cohésion et de

¹ Ordonnance du Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale du 18 mars 2004 (MB 30.03.2004), complétée par son addendum (MB 18.05.2004), qui transpose la directive 2001/42/CE du Parlement européen et du Conseil du 27 juin 2001, voir <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32001L0042&from=FR>.

² Directive 2001/42/CE du Parlement européen et du Conseil du 27 juin 2001 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement

développement territorial. A travers ce fonds, l'Europe ambitionne de corriger les principaux déséquilibres, économiques, sociaux et territoriaux entre les régions de l'Union par le développement durable et l'ajustement structurel des économies régionales.

La volonté de la Commission européenne est de recentrer le fonds autour de cinq objectifs majeurs pour la période de programmation 2021-2027 :

- une Europe plus intelligente, grâce à l'innovation, à la numérisation, à la transformation économique et au soutien aux petites et moyennes entreprises (OS1);
- une Europe plus verte et à zéro émission de carbone, qui met en œuvre l'accord de Paris et investit dans la transition énergétique, les énergies renouvelables et la lutte contre le changement climatique(OS2);
- une Europe plus connectée, dotée de réseaux stratégiques de transports et de communication numérique(OS3);
- une Europe plus sociale, qui donnera une expression concrète au socle européen des droits sociaux et soutiendra les emplois de qualité, l'éducation, les compétences, l'inclusion sociale et l'égalité d'accès aux soins de santé(OS4);
- une Europe plus proche des citoyens, qui soutiendra les stratégies de développement pilotées au niveau local et le développement urbain durable dans toute l'Union européenne(OS5).

Le Programme Opérationnel Feder pour la région regroupe des objectifs multiples, d'implémentation de la politique européenne de développement économique régional, déclinés selon les priorités les plus pertinentes pour le développement de la Région de Bruxelles Capitale. Ce plan est en cours de rédaction avancée et une version intermédiaire a été mise à disposition du consultant pour réaliser les travaux d'analyse des incidences.

1.2. Acteurs - Plans - Stratégies

De nombreux plans et stratégies connexes ont été pris en considération lors de la réalisation du rapport d'incidences environnementales du plan opérationnel FEDER de la Région de Bruxelles-Capitale. Tous ces plans et stratégies sont listés ci-dessous de manière non-exhaustive. Ils ont donc été inclus à la réflexion liminaire et à la conceptualisation de l'étude. Le PO a été étudié par le consultant à la lumière de ces plans et stratégies pour identifier dans quelle mesure ce PO peut utilement contribuer à ces objectifs stratégiques, que ce soit au niveau régional, national ou européen. Les liens avec le projet de PO seront développés dans la section 3.1.

Ces plans et stratégies ont attiré notre attention dans le cadre de l'exercice RIE. L'attention a été portée aux particularités et spécificités de chacun des plans majeurs structurants directement ou indirectement le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale.

Stratégies européennes

1. Semestre Européen ;

Certaines priorités pointées par la Commission européenne concernent plus spécifiquement les PME, comme :

- renforcer l'accès des PME au financement et aux services de pointe aux entreprises ;
- aider les PME et apporter un soutien aux jeunes pousses dans l'élaboration de nouveaux modèles d'entreprise ;
- développer les compétences et les capacités des PME et des jeunes pousses à exporter leurs produits et leurs services.

Dans ce cadre, la **troisième Recommandation Spécifique (2019)**³ formulée par le Conseil adressée à la Belgique dans le cadre du Semestre européen concerne la politique économique liée aux investissements, entre autres dans la recherche et l'innovation (numérisation en particulier, en tenant compte des disparités régionales). Le Conseil renvoie également au Pacte national pour les investissements stratégiques qui désigne le renforcement de la numérisation comme une solution prometteuse pour stimuler la productivité et la capacité d'innovation de la Belgique. Cela nécessite des investissements dans les infrastructures numériques, [...], et dans le capital humain et l'esprit d'entreprise, ainsi qu'une adoption accélérée des technologies numériques, en particulier par les entreprises qui accusent actuellement un retard. En outre, la **troisième Recommandation Spécifique (2019)** formulée par le Conseil adressée à la Belgique concerne la politique économique liée aux investissements, entre autres sur la transition énergétique et vers une économie à faible intensité de carbone. En effet, des investissements substantiels sont nécessaires pour soutenir la transition énergétique. La rénovation du parc immobilier ancien, qui est antérieur à l'introduction des normes énergétiques, contribuera à la réalisation des objectifs de réduction des émissions à l'horizon 2020 et 2030.

De manière plus précise, l'annexe D de ce rapport constitue les orientations en matière d'investissement des fonds de la politique de cohésion 2021-2027 pour la Belgique. Nous pouvons dresser un résumé des principales recommandations, qui ont été prise en compte par la Région dans son diagnostic de territoire plus en détails :

³ RECOMMANDATION DU CONSEIL du 9 juillet 2019 concernant le programme national de réforme de la Belgique pour 2019 et portant avis du Conseil sur le programme de stabilité de la Belgique pour 2019 (2019/C 301/01)

- une Europe plus intelligente (concernant principalement les OS 1.1, 1.2 et 1.3 du PO FEDER)
 - o développer les capacités des structures de recherche à orienter la recherche et à en commercialiser les résultats ;
 - o faciliter la création de liens et de collaborations entre les centres de recherche, les universités et les petites et moyennes entreprises ;
 - o renforcer la commercialisation et la finalisation des produits de la recherche.
- une Europe plus verte (concernant les OS 1.1, 1.3, 2.1, 2.6 et 2.7 du PO FEDER)
 - o encourager l'efficacité énergétique dans le cadre de rénovation de bâtiments publics ou résidentiels, avec un focus particulier autour des publics plus précarisés ;
 - o encourager l'efficacité énergétique dans les PME (en particulier quand cet objectif est lié à celui de lutte contre la pauvreté) ;
 - o promouvoir l'éco-innovation, l'économie circulaire et les compétences connexes dans les petites et moyennes entreprises.
- Les trois autres objectifs stratégiques européens (une Europe plus connectée, plus sociale et plus proche du citoyen), un nombre plus restreint de recommandations s'appliquent dans le cadre du FEDER. Nous en retenons deux principales, concernant les OS 4.3 (et bis) ainsi que 5.1 du PO FEDER
 - o améliorer les services de logement et les services sociaux pour l'inclusion des migrants et des réfugiés, afin de lutter contre la pauvreté urbaine et les problèmes de sécurité et de stimuler l'inclusivité dans les domaines de l'éducation et du logement ;
 - o réhabiliter les zones urbaines défavorisées

2. Green Deal.

Indépendamment de ces éléments, le **pacte vert pour l'Europe** (*Green deal*) énonce notamment comme objectifs d'atteindre la neutralité carbone sur le territoire européen d'ici 2050.

En matière de construction et de rénovation spécifiquement, le pacte vert réclame une meilleure performance énergétique des bâtiments, entre autre via :

- la conception des bâtiments respectant les principes de l'économie circulaire ;
- une numérisation accrue ;
- une plus grande résilience des bâtiments face au changement climatique ;
- l'application stricte des règles relatives à la performance énergétique des bâtiments.

À côté de l'efficacité énergétique, le pacte vert pour l'Europe énonce aussi comme objectif une transition juste et inclusive, rendant l'Europe neutre pour le climat et protégeant notre habitat naturel, dans l'intérêt de la population, de la planète et de l'économie. La nouvelle stratégie de croissance annoncée et son plan d'action en faveur de l'économie circulaire rentrent également dans ce cadre.

En complément, différentes propositions sur la table de la Commission européenne pourraient venir renforcer ce Green Deal. Nous pouvons notamment citer des propositions telles que la stratégie pour la biodiversité 2030 en cours de discussion cherchant notamment à élargir les

zones protégées en Europe et à développer la restauration d'espaces naturels⁴. Nous pouvons également mettre en avant la stratégie « *fit for 55* » visant à réduire de 55% les émissions de gaz à effet de serre de l'UE pour 2030 par rapport à 1990 via un package global de mesures législatives (consommation énergétique, transport et logistique, taxes, utilisation des sols, etc.)⁵.

Plans et stratégies nationales

1. Plan national énergie-climat 2030

Conformément au Règlement Gouvernance de l'Union de l'énergie, chaque Etat Membre est tenu de réaliser un plan énergie-climat 2030. Le 24 octobre 2019, le Gouvernement bruxellois a adopté son Plan Energie climat 2030, soit sa contribution au PNEC⁶. Ce plan fixe les objectifs de la politique énergétique et climatique pour la période 2021-2030, et présente les mesures à mettre en œuvre pour les atteindre. Ce plan définit les grandes lignes de la transition vers un système énergétique durable, fiable et financièrement abordable, selon les cinq dimensions de l'Union européenne de l'énergie et en ligne avec les objectifs définis pour 2030 :

- une UE bas carbone (réduction des émissions de gaz à effet de serre et développement des énergies renouvelables)
- l'efficacité énergétique
- la sécurité d'approvisionnement
- le marché intérieur
- la recherche, l'innovation et la compétitivité

Le plan doit également être en ligne avec une stratégie à long terme visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre, comme le prévoit l'Accord de Paris. En particulier, les investissements et réformes du premier axe stratégique consolident les ambitions du Plan national énergie-climat (PNEC) de décembre 2019 et posent les jalons d'une transition à long terme vers la neutralité climatique. Trois chantiers principaux sont épinglés qui y contribuent activement : la rénovation du bâti existant, le développement d'une économie basée sur l'hydrogène et autres gaz verts, et la restauration de la biodiversité.

2. Plan national pour la reprise et la résilience

Ce plan a été mis en place sous l'impulsion de l'Union européenne comme une réponse à la crise sanitaire engendrée par la pandémie de la Covid-19 et qui a provoqué une récession économique d'une violence inédite pour notre pays, en Europe et dans le monde. Le Plan national pour la reprise et la résilience de la Belgique est structuré en six axes stratégiques : (1) climat, durabilité et innovation, (2) transformation numérique, (3) mobilité (4) social et vivre-ensemble, (5) économie du futur et productivité et (6) finances publiques. Chacun de ces axes se décompose en composantes cohérentes incluant des réformes et des projets d'investissement. L'ensemble de ces composantes fait directement écho aux six piliers du Règlement (UE) 2021/241 établissant la Facilité pour la Reprise et la Résilience.

Ce plan met un accent particulier sur le premier thème qui compte pour pratiquement 50% du total des moyens mis en œuvre.

⁴ Voir : https://ec.europa.eu/environment/strategy/biodiversity-strategy-2030_en

⁵ Voir : https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en/IP_21_3541

⁶ Le PNEC a par ailleurs été déposé : <https://www.plannationalenergieclimat.be/fr/le-pnec-c-est-quoi#le-plan-definitif>

Stratégies bruxelloises

1. Plan régional de développement durable (PRDD) ;

Approuvé le 12 juillet 2018, le Plan Régional de Développement Durable (PRDD) définit la vision territoriale bruxelloise à horizon 2040. Il identifie quatre grands axes :

1. Mobiliser le territoire pour construire l'armature du **développement territorial et développer de nouveaux quartiers.**
2. Mobiliser le territoire pour **développer un cadre de vie agréable, durable et attractif.**
3. Mobiliser le territoire pour **développer l'économie urbaine.**
4. Mobiliser le territoire pour **favoriser le déplacement multimodal.**

Et il énumère des conditions de réussite pour le Plan et les axes du Plan : consolider le lien avec les communes et autres institutions et autorités publiques, mobiliser la smart city comme levier essentiel pour atteindre ses objectifs et, à ce titre, accompagner son émergence, et renforcer le lien entre citoyen.ne et Région, notamment autour du développement régional.

2. Plan régional d'innovation ;

La Déclaration de politique régionale 2019-2024 vise à renforcer l'investissement dans la politique de recherche et d'innovation au bénéfice du progrès social, climatique et économique. A cet égard, la Région contribuera activement à l'objectif national des 3% du PIB (dont un tiers public) consacré à la recherche et au développement. Dans ce cadre, le Gouvernement prévoit d'élaborer un nouveau Plan régional pour l'innovation pour la période 2021-2025. Dans la continuité des thématiques portées par le précédent plan (TIC, environnement, santé), le nouveau plan définira des domaines d'actions stratégiques en couvrant également les secteurs économiques porteurs pour la transition économique et les ambitions climatiques :

- production urbaine 4.0 intégrée au tissu urbain ;
- mobilité durable ;
- rénovation du bâti et sa circularité ;
- économie circulaire et régénérative.

3. Ordonnance bruxellois pour le Climat

Pour rencontrer les objectifs de la Région bruxelloise en matière de réduction des émissions de GES, l'accord de gouvernement 2019-2024, prévoit de doter la Région d'une **stratégie à long terme « bas carbone »** et d'une **Ordonnance bruxelloise pour le Climat** ». Le Plan énergie climat 2030 adopté en octobre 2019 engage la Région, en pleine cohérence avec le cadre offert par les objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies, à adopter une approche systémique à travers une mise en œuvre coordonnée des objectifs de transitions climatique, énergétique et environnementale. De ce point de vue, les politiques environnementales, si elles sont nécessaires, ne sont plus, à elles seules, suffisantes. Le Gouvernement entend répondre de façon ambitieuse aux objectifs européens et aux engagements pris lors de l'Accord de Paris, en portant une politique climatique juste et proactive en mobilisant l'ensemble des leviers faire de ces enjeux et ceux liés à la biodiversité un traceur des décisions régionales.

Dans ce cadre, la RBC s'engage notamment à mettre en œuvre la **Stratégie de rénovation durable du bâti bruxellois**.

4. Stratégie de rénovation durable du bâti bruxellois.

Trois angles d'attaque majeurs sont prévus : l'augmentation du taux de rénovation, l'amélioration de la qualité des rénovations et l'utilisation rationnelle de l'énergie au sein du bâtiment. Le Gouvernement proposera un volet réglementaire qui portera notamment sur les normes régionales et sur les mesures fiscales. Outre ce volet réglementaire, la Région envisage également divers dispositifs de soutien financier, d'accompagnement des propriétaires, d'exemplarité des pouvoirs publics ainsi que la simplification du système des primes régionales. L'objectif de la stratégie de rénovation durable du bâti bruxellois est de mener le parc immobilier vers un niveau élevé de performance énergétique en 2050. La mise en œuvre de ces mesures nécessitera des investissements importants estimés à 28,8 milliards d'euros d'ici à 2050.

En plus des outils existants, la RBC étudie la possibilité d'un fonds unique dédié à la transition énergétique des bâtiments, accessible via des démarches simplifiées et un guichet unique.. De manière générale, le Gouvernement entend concentrer prioritairement l'aide au financement de la rénovation du bâti sur les revenus modestes et sur la lutte contre la précarité énergétique.

5. Plan global de sécurité et prévention

Adopté par la Région en 2017, par son approche transversale intégrant l'ensemble des intervenants impliqués dans la chaîne de la sécurité (gardiens de la paix, gardiens de parc, pompiers, policiers...), encourageant leur complémentarité au travers de collaborations concrètes et de partenariats renforcés et incluant le volet socio-préventif aux côtés des acteurs traditionnels. Il développe 5 axes transversaux et 10 thèmes prioritaires (atteintes à l'intégrité de la personne ; polarisation et radicalisation ; drogues et assuétudes ; traite et trafic des êtres humains ; atteintes aux biens ; mobilité et sécurité routière ; environnement et incivilités ; criminalité financière et cybercriminalité ; criminalité organisée et trafic de biens frauduleux ; gestion de crise et résilience).

6. PREC

Le **Programme Régional en Economie Circulaire (PREC)** a été adopté en 2016. Avec le PREC, la Région bruxelloise développe une approche volontaire et innovante de gestion des ressources : utiliser les ressources de manière plus efficace, réduire le gaspillage, faire en sorte que les déchets des uns deviennent les ressources des autres, allonger la durée de vie des produits, etc. Le programme a déjà accompagné 319 acteurs économiques (principalement des micros, petites et moyennes entreprises), a soutenu financièrement 194 organisations pour un total de 11,5 millions d'euros et a formé 3 000 personnes à la circularité entre 2016 et fin 2018.

L'importance du potentiel de l'économie circulaire en termes de valeur ajoutée et d'emploi pour la Belgique suggère le développement d'une politique publique destinée à favoriser ou promouvoir son développement

7. Plan industriel

Dans la Stratégie 2025 de redéploiement de l'économie et de l'emploi (Plan industriel - 2025), le Gouvernement bruxellois place l'emploi industriel sous haute protection, le présent plan s'inscrit dans la lignée des efforts de la Région pour soutenir le développement d'activités productives d'avenir à Bruxelles. Le renouveau de l'activité productive et le développement de politiques industrielles à Bruxelles constitue un enjeu profondément européen qui dépend aussi de l'impulsion de l'Europe et de la cohérence de ses messages.

L'Union européenne remet aujourd'hui les activités productives au cœur du débat et fait de l'industrie un élément vital du redressement économique de l'Europe et de sa compétitivité. La Région de Bruxelles-Capitale veut accompagner ce mouvement. Le rebond de l'activité industrielle à Bruxelles s'accompagne d'une numérisation croissante de l'industrie. Industrie numérique, industrie du futur, industrie 4.0, autant de notions qui rendent compte de l'importance de la digitalisation à chaque niveau de la chaîne de valeur urbaine.

Ce processus, qui se met progressivement en place, favorise une production décentralisée, à petite échelle et flexible, mieux adaptée au tissu urbain Bruxellois

8. Plan de Gestion des Ressources et des Déchets

En 2018, le Plan Déchets est renommé afin de mieux correspondre à la réalité du secteur et son évolution sur ces dernières années. Initialement davantage axé sur la fin de vie des produits sous la forme de déchets, le Plan de Gestion des Ressources et des Déchets ajoute dans son éventail de compétences le soutien à une économie circulaire et plus collaborative. Cela se traduit entre autres par des actions permettant de maintenir au maximum la valeur des ressources au sein du système économique.

Ainsi 3 objectifs généraux sont poursuivis par le PGRD :

- ancrer une transformation des pratiques de consommation plus durables et plus circulaires ;
- maximiser la préservation et la valorisation de la matière, si possible localement ;
- entraîner le secteur économique de l'offre dans la pratique circulaire.

Ainsi, en 2018, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, en adoptant le Plan, a donc également défini 60 mesures concrètes et ce, par public-cible (ex : activités commerciales, HORECA, construction, etc.)

9. Plan Nature

Le Plan Régional Nature a été adopté par le Gouvernement le 14 avril 2016, celui-ci propose une vision pour le développement de la nature et de la biodiversité en Région bruxelloise à l'horizon 2050. Ce plan a pour ambition de répondre à des enjeux tels que la biodiversité, ainsi que la protection et le développement de la nature. Le but est également de pouvoir concilier au mieux le développement de la ville avec la nature, rendre la nature accessible à tous et maintenir l'humain au cœur de ce développement.

Pour poursuivre cette vision, différents objectifs ont été avancés (7 grands objectifs), eux-mêmes déclinés en mesures (27 mesures) pour l'horizon 2020.

- Améliorer l'accès des Bruxellois à la nature : que chacun dispose d'un espace vert de qualité près de chez lui, y compris au centre-ville.
- Consolider le maillage vert régional : des espaces verts connectés entre eux pour que les espèces et la biodiversité puissent évoluer en ville.
- Intégrer les enjeux nature dans les plans et projets : penser à la nature dans toute décision, y compris en dehors des zones protégées.
- Étendre et renforcer la gestion écologique des espaces verts : mieux gérer les espaces publics et veiller à une approche cohérente des nombreux gestionnaires.
- Concilier accueil de la vie sauvage et développement urbain : protection et restauration des habitats naturels et des espèces ; diminution des nuisances par les espèces problématiques (renards...).
- Sensibiliser et mobiliser les Bruxellois en faveur de la biodiversité : développer, en bonne entente avec les acteurs de terrain, une stratégie globale de communication qui identifiera les messages clés à porter ainsi que les publics à cibler en priorité. L'objectif vise également à favoriser le respect des espaces verts publics et de leurs équipements.
- Améliorer la gouvernance en matière de nature : créer des ponts et renforcer les « partenariats nature » entre les acteurs publics et privés concernés par le développement et l'aménagement de la Région, en particulier des espaces verts et de l'espace public.

2. Objectifs généraux et modalités d'élaboration du rapport

Selon l'ordonnance⁷ du 30 mars 2004 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement, le Rapport sur les Incidences Environnementales "*identifie, décrit et évalue les incidences notables probables de la mise en œuvre d'un plan ou d'un programme, ainsi que les solutions de substitution raisonnables tenant compte des objectifs et du champ d'application géographique du plan ou du programme*".

2.1. Les objectifs du rapport sur les incidences environnementales (RIE)

Les objectifs de l'évaluation environnementale sont ainsi de :

- vérifier si l'ensemble des facteurs environnementaux ont été pris en compte lors de l'élaboration du projet de programme FEDER 2021-2027,
- analyser les effets potentiels des objectifs et orientations de développement sur les composantes de l'environnement,
- proposer les inflexions nécessaires pour garantir la compatibilité des options prises avec les objectifs environnementaux
- dresser un bilan factuel à terme des effets de la mise en œuvre du programme sur l'environnement.

Les informations requises à cet égard⁸ sont :

- un résumé du contenu, des objectifs principaux du plan ou programme et des liens avec d'autres plans et programmes pertinents ;
- les aspects pertinents de la situation environnementale ainsi que son évolution

⁷ Ordonnance 2004-03-18/38 qui vise à transposer la directive 2001/42/CE du Parlement européen et du Conseil du 27 juin 2001 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement.

⁸ Précisées dans l'annexe I^{ère} de l'ordonnance

- probable;
- les caractéristiques environnementales des zones susceptibles d'être touchées de manière notable ;
 - les problèmes environnementaux liés au plan/programme ;
 - les objectifs de la protection de l'environnement pertinents pour le plan ou le programme et la manière dont ces objectifs et les considérations environnementales ont été pris en considération au cours de son élaboration ;
 - les effets notables probables sur l'environnement ;
 - une proposition des inflexions nécessaires pour garantir la compatibilité des options prises avec les objectifs environnementaux : p.ex. les mesures envisagées pour éviter, réduire et, dans la mesure du possible, compenser toute incidence négative notable de la mise en œuvre du plan ou du programme sur l'environnement ; ou des alternatives possibles et leur justification;
 - une description des mesures de suivi envisagées ;
 - un résumé non technique des informations visées aux points ci-dessus.

Si l'ensemble des problématiques environnementales sera envisagé, le Rapport sur les incidences environnementales ne les abordera pas toutes de manière détaillée et exhaustive. L'auteur du rapport adoptera une approche sélective et adaptée des dimensions environnementales les plus pertinentes selon les axes et objectifs proposés par le Programme Opérationnel. Le CSC donne des indications des dimensions a priori les plus pertinentes pressenties par objectif spécifique (OS).

L'attention se portera de façon plus approfondie sur les thèmes sur lesquels le projet de programme a le plus d'incidences et sur ceux sur lesquels il y a le plus d'enjeux environnementaux, les objectifs économiques et sociaux étant déjà largement abordés par le programme.

Les Rapports sur l'Incidence Environnementale ayant pour objectif de rendre les plans plus efficaces et transversaux, l'évaluation se déroulera selon un processus itératif et continu, en parallèle de l'élaboration du plan. Le calendrier de travail devra intégrer les éléments en cours de rédaction au fil de l'eau et dont le calendrier sera précisé au démarrage de la mission.

3. Contenu du RIE

3.1. Présentation du plan

Nous présentons ci-dessous le contenu du programme opérationnel tel que connu du consultant. Ce dernier reprend :

- un résumé du contenu ;
- les objectifs principaux du plan/programme et les grands axes des actions mises en œuvre. Ces actions sont reprises de façon plus exhaustive dans la partie analysant les résultats ;
- les liens avec d'autres plans et programmes pertinents ont été développés en amont

Les thématiques abordées de manière transversale pour l'ensemble du programme sont: les changements climatiques, le développement durable (et plus particulièrement la gestion durable des ressources), la qualité de l'environnement et la qualité de vie, et les aspects relatifs au logement et à l'urbanisme. Les aspects socio-économiques sont inhérents à l'intention globale du programme et seront abordés sous l'angle des indicateurs uniquement. Le RIE ne vise en effet pas à réécrire la stratégie d'intervention socioéconomique du programme opérationnel.

De plus, comme le PO se décline en objectifs spécifiques (OS) sur des thématiques distinctes, certains accents particuliers sur lesquels appuyer dans l'analyse des incidences environnementales sont proposés pour chaque OS.

#	OS	Actions principales
Priorité 1 L'INNOVATION, LA NUMÉRISATION ET LA COMPÉTITIVITÉ DES ENTREPRISES AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL		
1.1	Améliorer les capacités de recherche et d'innovation ainsi que l'utilisation des technologies de pointe	<p><u>Action 1</u> : Participer au développement d'un Domaine d'innovation stratégique (DIS)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Technologies et services numériques avancés ; - Climat : Bâti & Infrastructures résilients ; - Utilisation optimale des ressources ; - Flux urbains efficaces et durables pour une gestion inclusive de l'espace urbain ; - Santé & Soins personnalisés et intégrés ; - Innovation sociale, société inclusive et services publics. <p><u>Action 2</u> : viser des actions visant à, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Soutenir et développer les infrastructures de RDI ; - Renforcer le soutien aux projets de recherche appliquée coopératifs et co-créatifs ; - Soutenir les projets d'accompagnement et de soutien à l'innovation sociale s'adressant aux PME et visant les grands défis sociétaux ; - Soutenir les projets d'accompagnement et de soutien à l'innovation environnementale s'adressant aux PME et visant la transition écologique et circulaire d'entreprises existantes ou le développement de business-models environnementalement innovants ; - Soutenir la mobilisation et la mise en œuvre au sein des politiques publiques des résultats de la recherche universitaire ayant produit des

		<p>connaissances spécifiques utiles pour apporter des réponses aux enjeux bruxellois ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Soutenir la mise en place d'une infrastructure régionale dédiée à la sensibilisation des jeunes aux sciences et d'encouragement à l'esprit scientifique. <p>Ici, les dimensions qui pourront requérir une analyse particulière dans le cadre de ce RIE sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les aspects socio-économiques: vu l'accent mis sur les initiatives d'innovation sociale ; - la prévention et gestion des risques liés aux activités industrielles et aux équipements ; - la gestion durable des ressources et en particulier de l'énergie et des déchets/ production moins polluante (vu le soutien des initiatives d'innovation environnementale, visant la transition écologique et circulaire d'entreprises existantes ou le développement de business-models environnementalement innovants) ; - la mobilité : si certaines initiatives visent à tester des solutions de mobilité alternative ; - les impacts urbanistiques et environnementaux : projet par projet (quand il s'agit d'une construction d'un bâtiment /d'un équipement collectif spécifique) - les enjeux de santé publique propres à la RBC.
1.2	Tirer pleinement parti des avantages de la numérisation au bénéfice des citoyens, des entreprises et des pouvoirs publics	<p>Action 1 : Soutenir le développement numérique par les services publics régionaux et locaux ainsi que par des services d'intérêt collectif ou social (universités, hôpitaux, Asbl, etc. exerçant des missions pour le compte des services publics) de services, produits et processus</p> <p>Action 2 : Soutenir des initiatives liées à l'appropriation numérique, soit des d'actions d'accompagnement de publics en difficulté avec les usages numériques liés aux démarches administratives ou liées à l'entrepreneuriat, en priorité dans les quartiers fragilisés. (...). Les actions pourront à la fois couvrir les aspects liés : la fracture numérique dite «du premier degré», soit sa dimension matérielle. Elle porte sur des déficits en termes de moyens, d'équipements et d'accès ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - A la fracture numérique dite «du premier degré», soit sa dimension matérielle. Elle porte sur des déficits en termes de moyens, d'équipements et d'accès ; - A la fracture numérique de second degré, soit les actions visant un accompagnement et des formations à une pratique des usages numériques pleine et entière, pouvant ainsi déboucher sur des bénéfices pour son utilisateur. <p>Il s'agit ici de participer au développement numérique par les services publics régionaux et locaux ainsi que des services d'intérêt collectif ou social (universités, hôpitaux, asbl, exerçant des missions pour le compte des services publics ...).</p>

		<ul style="list-style-type: none"> - Il semble donc particulièrement opportun de s'intéresser aux impacts environnementaux et climatiques puisqu'on peut notamment s'attendre à un impact sur la digitalisation des services publics qui peut comporter des externalités positives et négatives. - La Gestion, collecte et flux de déchets (vu le ciblage des initiatives sur ce secteur) - La Construction (vu le ciblage des initiatives de gestion de chantiers)
1.3	Renforcer la croissance et la compétitivité des PME et la création d'emploi dans les PME	<p>Anticiper et accompagner le développement et les transformations des secteurs d'activités porteurs pour l'économie bruxelloise, afin de favoriser la création d'emplois des Bruxellois. Les subventions accordées au titre de l'OS1.3 visent dès lors à soutenir des opérations répondant aux trois critères cumulatifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les opérations doivent s'articuler (et produire des résultats mesurables en relation) avec au moins un des objectifs de création, d'augmentation d'emploi ou de transition écologique des PME ; - Les soutiens doivent porter sur un type d'action visant à accompagner les PME ou développer des structures d'hébergement pour les PME ; - Dans une optique de concentration des ressources et en lien avec les domaines porteurs pour la Région, les opérations se rapporteront directement au développement d'un (ou plusieurs) des secteurs, d'une (ou plusieurs) des filières ou des démarches suivants : <ul style="list-style-type: none"> - Filières d'économie circulaire (en ce compris filières de valorisation des déchets et des ressources) ; - Ecosystème numérique et digital ; - Ecosystème santé ; - Economie sociale (entreprises agréées) ; - HORECA, agriculture urbaine et circuits courts ; - Commerce, artisanat et industrie urbaine ; - Média, culture, tourisme de loisir et d'affaires (MICE) ; - Soutien à la mobilité et à logistique urbaine durable. <p>A nouveau ici, pour cet objectif spécifique du plan, il semble particulièrement opportun de s'intéresser dans le cadre de ce RIE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - aux aspects « environnementaux » et climatiques vu l'accent qui sera mis sur la transition écologique des PME ; - à la construction, la qualité architecturale, la conception circulaire (qui prend en compte l'évolutivité, l'adaptabilité des sites, ...), l'occupation des sols au regard des maillages et de la biodiversité et la PEB des projets d'infrastructures éventuellement concernés pour chaque priorité ; - aux nuisances et aux déchets.
Priorité 2 INVESTISSEMENT DANS L'ENVIRONNEMENT AU BÉNÉFICE DES HABITANTS ET DU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL		
2.1	Favoriser les mesures en matière d'efficacité énergétique	<p>Favoriser l'investissement en matière énergétique en visant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La rénovation énergétique des infrastructures des pouvoirs publics régionaux et locaux - La rénovation énergétique des équipements collectifs organisés par les pouvoirs publics

		<ul style="list-style-type: none"> - L'amélioration de la performance énergétique du parc de logement locatif social et modéré existant - L'amélioration de la performance énergétique du parc de logement privé via le soutien à des projets pilotes et de démonstration de rénovation énergétique groupée à l'échelle d'un quartier ou de rénovation de logements collectifs (copropriétés, avec un accent particulier sur les ménages à bas revenu) du secteur résidentiel privé <p>Se traduisant par une amélioration de la classe énergétique des bâtiments concernés.</p> <p>Afin de favoriser le développement de projets nécessaires mais potentiellement moins compétitifs en termes de gain par EUR dépensé, la sélection de projets pour ces actions pourra réserver des moyens à des bâtis publics énergétiquement très faibles (« passoires thermiques »).</p> <p>Pour ce point, les impacts qui semblent a priori les plus prioritaires à investiguer sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le gain en termes de consommation énergétique ; - la construction: bâtiment & logement, PEB, qualité architecturale, conception circulaire (qui prend en compte l'évolutivité, l'adaptabilité des sites, ...), qualité acoustique, occupation des sols et lien avec les maillages et la biodiversité, intégration dans le quartier concerné ; - la qualité de l'environnement et qualité de vie: avec un focus particulier sur la qualité de l'air (extérieur et intérieur) et la biodiversité ; - les changements climatiques (et leur prévention) ; - la gestion durable des ressources en particulier l'énergie, les déchets et la circularité ; - l'accès aux ressources (précarité énergétique) ; - les infrastructures et équipements collectifs.
2.6	Favorisant la transition vers une économie circulaire	<p>Encourager la transition vers une économie circulaire par une augmentation des capacités de tri et de recyclage entrepris au travers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Du renforcement des chaînons (infrastructurels) logistiques manquant en RBC en termes de collecte, de tri et de regroupement ainsi que de préparation au recyclage et au réemploi ; - Du développement du réseau des parcs de recyclage (tous flux), de parcs de recyclage de proximité ainsi que de ressourceries/recycleries/matériauthèques (vente de produits et d'objets recyclés) ; - De la création de plateformes de transfert, de rassemblement, de tri, démantèlement, traitement et reconditionnement des ressources/déchets/matériaux (de construction et de déconstruction) en vue de leur réemploi ; - Du développement d'infrastructures d'ampleur régionale améliorant la valorisation des déchets organiques (unité de biométhanisation et centres de compostage) ;

		<ul style="list-style-type: none"> - Des investissements liés aux stratégies locales de circularité liées à la mise en œuvre des pôles de développement. <p>Pour cet objectif spécifique, les impacts qui semblent a priori les plus prioritaires à investiguer dans le cadre de ce RIE sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la gestion durable des ressources : énergie, déchets, circularité, eaux de surface et souterraine, sols, ... ; - les changements climatiques ; - les modes de production et de consommation ; - les impacts urbanistiques et environnementaux (quand il s'agit d'une construction d'un bâtiment / d'un (ensemble d') équipement(s) collectif(s) spécifique(s)).
2.7	Améliorer la biodiversité, renforcer les infrastructures vertes en milieu urbain et réduire la pollution	<p>Développer des actions au profit de :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. La réhabilitation de terrains contaminés dans les pôles de développement en vue de les rendre disponibles « comme espaces verts ou pour le logement social, des activités économiques ou des activités pour la collectivité » : 2. La « protection de la nature et de la biodiversité, infrastructures vertes », sous la forme : <ol style="list-style-type: none"> a. Du soutien, dans les zones en déficit, les territoires les plus urbanisés et les pôles de développement à la création d'espaces verts publics (y compris de proximité) ouverts à un large public et intégrés aux dynamiques urbaines spécifiques locales, la verdurisation de cours de récréation ou la création d'espaces verts rendus disponibles au terme d'une opération de réhabilitation de terrains contaminés b. De soutien à la création, la revalorisation et la protection d'espaces verts à dimension régionale <p>Pour cet objectif spécifique, notre recommandation est d'analyser en particulier les impacts suivants, a priori plus prioritaires:</p> <ul style="list-style-type: none"> - qualité de l'environnement et qualité de vie : air extérieur, environnement sonore et vibratoire, biodiversité, espaces naturels & réseau écologique, espaces verts, paysage urbain & patrimoine bâti et non-bâti, accès à un environnement de qualité (à la nature et aux espaces verts, à des îlots de fraîcheur) ; - changements climatiques ; - gestion durable des sols (qualité, état sanitaire) et des eaux ; - occupation des sols et potentiel de biodiversité.
Priorité 4 INVESTISSEMENTS DANS LE LOGEMENT AU BÉNÉFICE DES PUBLICS SPÉCIFIQUES		
4.3	Viser à renforcer l'intégration socioéconomique des communautés	<p>Développer de nouvelles places de logement ou d'hébergement intégré dans des structures destinées à divers publics :</p> <ul style="list-style-type: none"> o des personnes en situation de handicap (dont des personnes atteintes d'autisme),

	<p>marginalisées, des migrants et des groupes défavorisés, au moyen de mesures intégrées, notamment en ce qui concerne le logement et les services sociaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ des jeunes enfants et des jeunes en situation d'errance et/ou de rupture familiale, ○ des publics confrontés à des situations de détresse physique, psychologique (assuétudes...), économique (dont les victimes de violences intrafamiliales), ○ des publics précarisés. <p>Ici a priori il s'agit principalement dans le cadre de ce RIE d'examiner les incidences sur la PEB, la conception circulaire (qui prend en compte l'évolutivité, l'adaptabilité des sites, ...), la qualité architecturale et environnementale des projets d'infrastructure concernés concernés y compris au niveau des espaces ouverts (non bâtis), la gestion durable des ressources (en particulier l'énergie, les déchets et la circularité)</p>
4.3 bis	<p>Favoriser l'intégration socioéconomique des ressortissants de pays tiers, y compris les migrants, au moyen de mesures intégrées, notamment en ce qui concerne le logement et les services sociaux</p>	<p>Doter le territoire bruxellois de solutions d'hébergement temporaire et d'urgence pour les personnes réfugiées et migrantes sans abris et proposer des mesures d'intégration et d'accompagnement plus globales du public visé, en ciblant à tout le moins l'aide sociale (mais pouvant par exemple également toucher à la santé ou l'éducation de ces personnes).</p> <p>Ici a priori il s'agit principalement d'examiner les incidences sur la PEB, la conception circulaire (qui prend en compte l'évolutivité, l'adaptabilité des sites, ...), la qualité architecturale et environnementale des projets d'infrastructure concernés concernés y compris au niveau des espaces ouverts (non bâtis), la gestion durable des ressources (en particulier l'énergie, les déchets et la circularité)</p>
Priorité 5 SOUTIEN A LA POLITIQUE D'ÉQUIPEMENT DES DYNAMIQUES DE DÉVELOPPEMENT URBAIN		
5.1	<p>Prendre des mesures en faveur d'un développement social, économique et environnemental intégré, du patrimoine culturel et de la sécurité dans les zones urbaines</p>	<p>Cet objectif spécifique soutient une approche intégrée pour supporter le développement social, économique et environnemental. Le développement urbain intégré soutenu par cet OS contribuera aux ambitions régionales de revitalisation urbaine, en venant contribuer au développement des équipements dont notamment de mobilité, dans le périmètre et le cadre des contrats de quartier durables mais aussi des contrats de rénovation urbaines.</p> <p>Pour ce point, les impacts qui méritent d'être investigués avec une attention particulière sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la construction: conception et implantation, bâtiment & logement, PEB, qualité architecturale, conception circulaire (qui prend en compte l'évolutivité, l'adaptabilité des sites, ...), - composante urbanistique en lien avec le bâti et le non-bâti ; - l'impact lié à la qualité de l'environnement et la qualité de vie ; - la gestion durable des ressources (en particulier l'énergie, les déchets, la circularité, l'eau et les sols) ; - la qualité de l'espace public (confort thermique et acoustique), l'occupation des sols (impermeabilisation notamment) et l'accès à un environnement de qualité ;

		<ul style="list-style-type: none"> - la dimension « mobilité et transports » qui est mise en exergue dans le po dans cet axe ; - la planification: avec une attention particulière aux interactions avec les contrats de quartier durables et les contrats de rénovation urbaine, auxquels ils doivent s’articuler
--	--	--

3.2. Aspects pertinents de la situation environnementale et son évolution probable

La section 1 (« Stratégie du programme: principaux défis en matière de développement et lignes d'action adoptées ») du Programme opérationnel décrit dans le détail la situation régionale et les défis, notamment environnementaux, qui la concernent. Le tableau 1 et la description proprement dite des objectifs dans la section 2 du même document reprennent quant à eux des éléments de diagnostic relatifs à la situation du territoire pour chacun des objectifs spécifiques sélectionnés (dont trois concernent l’objectif stratégique de contribuer à une « Europe plus verte, résiliente et à faibles émissions de carbone évoluant vers une économie à zéro émission nette de carbone »).

3.3. Incidences environnementales et socio-économiques notables probables du plan ou programme

L’objectif du RIE est d’analyser non seulement les effets du plan ou programme par rapport à son objectif premier mais également ses effets « collatéraux » tant positifs que négatifs (par ex. en terme de santé publique, d’impacts sur la production de gaz à effet de serre, d’emplois, d’impacts paysagers, ...).

Le RIE examine les différentes mesures envisagées par le programme opérationnel Feder 2021-2027 pour la région de Bruxelles-Capitale et évalue les incidences notables, tant positives que négatives, probables du programme sur l’environnement au sens large, sur la santé humaine et sur certains aspects socio-économiques pour la région de Bruxelles-Capitale.

3.3.1. Méthodologie

Les Rapports sur l'Incidence Environnementale ayant pour objectif de rendre les plans plus efficaces et transversaux, l’évaluation se déroulera selon un processus itératif et continu, en parallèle de l’élaboration du plan. Par ailleurs, la présente étude est réalisée sur base d’un projet de cahier de charges dans une approche et un périmètre adaptés à la réalité du programme opérationnel FEDER. On soulignera que les objectifs européens et régionaux se rejoignent étroitement et visent explicitement à générer des externalités positives aux plans environnemental, social et économique.

3.3.1.1. Travail préparatoire



Dans un premier temps, l’objectif de cette étape préliminaire est de consolider les différents objectifs spécifiques et les actions prévues pour les atteindre et ce, pour chaque axe

stratégique. Dans un second temps, les différentes thématiques environnementales jugées pertinentes dans le cadre des RIE seront précisées.

Chaque objectif spécifique et les actions qui en découlent sont évalués sur base de leur impact sur chacune des thématiques mises en évidence. Ces deux éléments sont soumis à l'approbation du pouvoir adjudicateur, afin de s'assurer que la base soit bien validée.

- Consolidation des objectifs : Afin de présenter la consolidation des résultats, nous utilisons le canevas en annexe de ce document (FEDER - RIE - Tableau recap + methodo, feuille « analyse »).
- Thématiques environnementales pertinentes : Afin de présenter la consolidation des résultats, nous proposons d'utiliser le canevas en annexe de ce document (FEDER - RIE - Tableau recap + methodo, feuille « Thématic Environm »).

3.3.1.2. Evaluation

L'évaluation consiste à réaliser l'analyse des impacts environnementaux pour chaque objectif spécifique mis en évidence dans le programme opérationnel, en examinant les différents types d'actions proposés pour chacun de ces OS.

Une fiche technique est produite afin d'évaluer l'impact possible de la mise en œuvre de ces objectifs spécifiques via les actions proposées, sur les thématiques environnementales sélectionnées.



L'évaluation de l'impact environnemental est réalisée de la manière suivante :

- a) Etant donné la nature globale et stratégique du PO, à une évaluation à **échelle globale** sur base de critères qualitatifs sur base d'une échelle à 3 gradients. Cette classification de **3 niveaux de score** est commune à tous les critères. Un code couleur permet de faciliter l'ensemble de la lecture du document. Voici les 3 niveaux d'évaluation retenus et le code couleur associé :
 - **SCORE +** : Un impact potentiel significatif positif est attendu lors de la mise en œuvre de l'Objectif Spécifique (OS) pour la thématique considérée.
 - **SCORE 0** : Aucun impact potentiel significatif positif ou négatif n'est attendu lors de la mise en œuvre de l'Objectif Spécifique (OS) pour la thématique considérée.
 - **SCORE -** : Un impact potentiel significatif négatif est attendu lors de la mise en œuvre de l'Objectif Spécifique (OS) pour la thématique considérée.
 - **SCORE +/-** : Des impacts potentiels significatifs positifs et négatifs sont attendus. Dans ce cas, il n'est pas possible, a priori, de déterminer quel impact sera prépondérant. La mise en œuvre de l'objectif spécifique entrainera les

deux types d'impact. Il est toutefois précisé dans quelle mesure un impact sera direct ou indirect, de court ou de long terme.

Un score est donc accordé à chacune des thématiques environnementales, selon ce mode d'évaluation et en fonction des actions que le Feder planifie d'entreprendre et mettre en place.

- b) Afin de préciser l'analyse, l'*expression, directe ou indirecte de l'impact* est également mise en évidence, celle-ci est définie de la manière suivante :
- Expression **DIRECTE** : La mise en œuvre de l'objectif stratégique influencera directement la thématique environnementale concernée.
 - Expression **INDIRECTE** : La mise en œuvre de l'objectif spécifique impliquera une série d'actions/mesures qui, elles, auront potentiellement un impact sur la thématique concernée.

Comme pour le point (a), une expression (directe ou indirecte) est associée à chacune des thématiques environnementales en fonction des actions que le Feder planifie d'entreprendre et mettre en place.

- c) Afin de rendre l'analyse plus concrète et précise, un espace « *Commentaires* » est prévu pour chaque thématique afin d'expliquer les impacts environnementaux des actions proposées, cela permet donc de mieux comprendre comment le score a été mis pour la thématique concernée et avoir une idée plus précise des adaptations à faire si l'impact environnemental de l'action est négatif.

Une dernière colonne permet de mettre en évidence des recommandations pour chaque thématique environnementale. Cela aidera ainsi à identifier les points d'attention lors de la sélection des projets et pour leur mise en œuvre.

Finalement, une dernière section est dédiée à la présentation des conclusions et recommandations pour l'objectif spécifique considéré.

Dans cette section, les éléments suivants sont mis en évidence :

- Un rappel de l'objectif traité et des actions correspondantes ;
- Un récapitulatif de l'analyse d'impacts environnementaux, la mise en évidence de certains constats et la présentation de recommandations.

3.3.1.3. Consolidation



Après avoir réalisé le travail d'analyse tel que décrit ci-dessus pour chaque objectif spécifique, cette étape consiste à consolider tous les éléments sous forme de tableau synthétique afin d'avoir une vue globale des impacts qu'auront les actions qui seront prises dans les années à

venir. Afin de présenter la consolidation des résultats, nous proposons d'utiliser le canevas en annexe de ce document.

3.3.1.4. Résultats et interprétation



Finalement la dernière étape de la méthodologie proposée a pour objectif de présenter les résultats obtenus et leur interprétation mais également de mettre en évidence certains éléments clés nécessaires à la suite de la mise en place du programme. Concrètement, ce travail d'interprétation consiste à mettre en avant d'une part les objectifs stratégiques où les incidences environnementales sont potentiellement les plus grandes (qu'elles soient positives ou négatives) et à mettre en avant les thématiques environnementales potentiellement les plus affectées par les différents objectifs stratégiques du PO d'autre part.

3.4. Résultats

Comme explicité ci-dessus, l'ensemble de OS retenus vont dès lors faire l'objet d'un scoring en correspondance avec les exigences en terme d'incidence environnementales.

Les résultats se déclinent sous la forme suivante :

1. Les objectifs spécifique par grande catégorie de Priorité (1, 2, 3 & 4) ;
2. Les actions prévues.

Dans un deuxième temps ces actions vont faire l'objet d'un travail de scoring afin d'évaluer leur incidence. Comme expliqué dans la méthodologie au point (Evaluation 3.2.2), un score sera attribué à toutes actions prévues dans le cadre de cette priorité. En fonction du score (positif, neutre ou négatif), y seront apposées, des recommandations de la manière suivante :

3. Thématiques environnementales ;
4. Score ;
5. Expression de l'impact ;
6. Commentaires ;
7. Recommandations

Les thématiques environnementales traitent des différents effets possibles du plan/programme. Nous analysons dans les pages suivantes les éléments repris dans le tableau ci-dessous. Il s'agit d'une liste indicative et non exhaustive. L'analyse des incidences sur le cadre de vie est plus détaillée pour certains axes du programme opérationnel Feder 2021-2027 pour la région de Bruxelles-Capitale susceptibles d'avoir des influences importantes. La mobilisation de cette liste et le niveau de détails dépend donc du contenu des objectifs spécifiques étudiés. Les impacts étudiés se limitent parfois à certaines thématiques. Pour chaque objectif, ces éléments ont néanmoins été passé en revue systématiquement, sans pour autant faire l'objet d'un focus particulier à chaque fois.

Situation actuelle et détermination de l' effet possible du plan / programme	
QUALITE DE L'ENVIRONNEMENT ET QUALITE DE VIE	AIR EXTERIEUR (EMISSIONS ET CONCENTRATIONS DE POLLUANTS)
	AIR INTERIEUR
	ENVIRONNEMENT SONORE ET VIBRATOIRE
	BIODIVERSITE, ESPACES NATURELS, RESEAU ECOLOGIQUE
	ESPACES VERTS, PAYSAGE URBAIN ET PATRIMOINE BÂTI ET NON-BÂTI
	SANTE ET ENVIRONNEMENT
	ACCES A UN ENVIRONNEMENT DE QUALITE et aux RESSOURCES
CHANGEMENTS CLIMATIQUES	ATTENUATION (dont EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE)
	ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES
GESTION DURABLE des RESSOURCES	ENERGIE
	DECHETS
	CIRCULARITE
	SOLS (e.a. via l'Indice de Qualité des Sols Bruxellois élaboré dans le cadre de la stratégie Good Soil) ⁹
	EAUX pluviales, de surface et souterraines
CONSTRUCTION	BATIMENT ET LOGEMENT
TRANSPORT	TRAFIC ET MODES DE DEPLACEMENTS
OCCUPATION DES SOLS	ESPACE/ URBANISME
	GESTION DES ESPACES NON-BÂTIS
PREVENTION ET GESTION DES RISQUES LIES AUX ACTIVITES INDUSTRIELLES ET AUX EQUIPEMENTS	PREVENTION ET GESTION DES PREVENTIONS ET GESTION DES RISQUES LIES AUX INSTALLATIONS INDUSTRIELLES CLASSEES
	PREVENTION ET GESTION DES RISQUES LIES INSTALLATIONS
MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION	PREVENTION ET GESTION DES RISQUES LIES A L'UTILISATION ET A LA PREPARATION DE SUBSTANCES CHIMIQUES
	PREVENTION DES DECHETS ET GESTION DES RESSOURCES MATERIELLES
	LIMITATION DES EMISSIONS INDIRECTES e.a. en lien avec l'alimentation

⁹ <https://environnement.brussels/thematiques/sols/good-soil/indices-de-qualite-des-sols-bruxellois>.

PRIORITÉ N° 1 :
L'INNOVATION, LA NUMÉRISATION ET LA COMPÉTITIVITÉ DES ENTREPRISES AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

OBJECTIF SPECIFIQUE 1.1

Une Europe plus compétitive et plus intelligente par l'encouragement d'une transformation économique innovante et intelligente et de la connectivité régionale aux TIC en développant et en améliorant les capacités de recherche et d'innovation ainsi que l'utilisation des technologies de pointe.

ACTIONS PRÉVUES :

- **Action 1 :**

Participer au développement d'un DIS (Domaines d'innovation stratégique) :

- Technologies et services numériques avancés ;
- Climat : Bâti & Infrastructures résilients ;
- Utilisation optimale des ressources ;
- Flux urbains efficaces et durables pour une gestion inclusive de l'espace urbain ;
- Santé & Soins personnalisés et intégrés ;
- Innovation sociale, société inclusive et services publics.

- **Action 2 :**

Viser l'un des types d'action suivantes :

- Soutenir et développer les infrastructures de RDI et permettre l'investissement nécessaire à un saut qualitatif régional au sein des domaines d'innovation stratégiques.
- Renforcer le soutien aux projets de recherche appliquée coopératifs et co-créatifs (laboratoires vivants/fablabs, plates-formes expérimentales, etc.) qui rassemblent différents acteurs, notamment les universités, les hautes-écoles, les entreprises, les organismes publics, les ASBL, les

hôpitaux et les citoyens ; selon la logique de "quadruple hélice" qui associe pouvoirs publics, monde de l'entreprise, monde académique et société civile ;

- Soutenir les projets d'accompagnement et de soutien à l'innovation sociale s'adressant aux PME et visant les grands défis sociétaux (réponse à des besoins sociaux insatisfaits et intégration des publics fragilisés : en difficulté d'insertion, en décrochage scolaire, en situation d'illettrisme, en situation de handicap, en situation de précarité sociale et économique), au sein de PME existantes ou de projets-pilotes de création de PME ;
- Soutenir les projets d'accompagnement et de soutien à l'innovation environnementale s'adressant aux PME et visant la transition écologique et circulaire d'entreprises existantes ou le développement de business-models environnementalement innovants ;
- Soutenir la mobilisation et la mise en œuvre au sein des politiques publiques des résultats de la recherche universitaire ayant produit des connaissances spécifiques utiles pour apporter des réponses aux enjeux bruxellois.
- Soutenir la mise en place d'une infrastructure régionale dédiée à la sensibilisation des jeunes aux sciences et d'encouragement à l'esprit scientifique, de recherche et d'innovation, de manière à contribuer aux vocations scientifiques et, sur les moyens et longs termes, au développement des capacités de recherche et d'innovation.

EVALUATION - ANALYSE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL

Thématiques environnementales	Score (-;0;+)	Expression de l'impact (D-I)	Commentaires	Recommandations
Qualité de l'environnement et qualité de vie				
Air extérieur et/ou intérieur	+	I	<p><u>Impacts positifs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - La plupart des domaines d'innovation proposés ont un potentiel certain en termes d'amélioration de la qualité de l'air. En effet, participer au développement de ces DIS aura généralement un impact positif pour l'environnement, en diminuant les polluants émis et ainsi finalement en améliorant la qualité de l'air extérieur. De plus, les innovations proposées tendent à se diriger vers des solutions davantage durables. 	

			<p>Les exemples suivants le mettent en évidence :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le développement de solutions de mobilité urbaines innovantes peut permettre de diminuer les pollutions liée à une mobilité trop élevée en centre-ville. - Si les projets de soutien à l'innovation dans les PME se concentrent sur les transports alternatifs, cela peut avoir un impact positif sur les émissions de CO2, qui à leur tour peuvent contribuer à un air extérieur plus pur. - Si l'utilisation des ressources est faite de manière optimale, cela pourrait avoir une répercussion positive sur la quantité de déchets produits et ainsi également avoir un impact sur la qualité de l'air (pas de rejet de particules ou de gaz). - L'analyse des données et l'utilisation du Big Data est également une opportunité d'effectuer des choix de manière plus précise et concrète. Ceci permet d'affiner les analyses réalisées. 	
Environnement vibratoire et sonore	+		<ul style="list-style-type: none"> - L'utilisation de technologies peuvent être des outils utiles pour contribuer au changement et améliorer leur gestion. (Ex : station multiphysique 	

			<p>permettant de mesurer le niveau de bruit, etc.)</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'analyse des données et l'utilisation du Big Data est également une opportunité d'effectuer des choix de manière plus précise et concrète. - Si les flux urbains sont gérés de manière plus optimale et que la mobilité douce est favorisée ou que des solutions innovantes sont identifiées, celles-ci pourraient permettre d'améliorer l'environnement vibratoire et sonore au sein de la région de Bruxelles Capitale. 	
Biodiversité, espaces naturels, réseau écologique	+	I	<p>Impacts positifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La biodiversité est impactée de manière non négligeable par le changement climatique. Dès lors, soutenir des secteurs innovants apportant des solutions pour réduire les impacts de celui-ci, peut de manière indirecte être favorable à la biodiversité. - Des opportunités sont également identifiées en termes de bâtiments et infrastructure afin de faciliter le développement de végétaux sur les murs et toitures mais aussi l'agriculture urbaine, et qui peut 	<ul style="list-style-type: none"> - Une manière différente et plus innovante de gérer un réseau d'infrastructures peut garantir une plus grande biodiversité. Cela peut se faire en gérant différemment les routes, les chemins de fer, les gazoducs et les lignes électriques, les digues et les cours d'eau afin de protéger les espaces d'intérêt.

			avoir un impact non négligeable sur la biodiversité.	
Espaces verts, paysage urbain & patrimoine bâti et non-bâti	+	I	<p><u>Impacts positifs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Les initiatives qui soulignent la pertinence de l'éco-innovation parmi les PME et qui les soutiennent à cet égard semblent très positives. Par exemple, elles peuvent être encouragées à mettre en œuvre le travail hybride et à réduire l'empreinte au sol de certaines activités (ce qui peut faire de la place aux espaces verts). - De même, le développement de la recherche et de l'innovation au niveau de la thématique du climat peut également avoir des impacts positifs en termes de création de nouveaux espaces verts et adaptation du bâti par exemple. 	
Santé et environnement/accès à un environnement de qualité	+	I	<p><u>Impacts positifs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Des partenariats numériques innovants peuvent améliorer la qualité de vie des personnes (vulnérables) -réseau privé en contact avec des soins professionnels via une application numérique de soins, la mise en place de nouveaux protocoles de soins et de traitement, etc. 	

			<ul style="list-style-type: none"> - Par des actions d'amélioration de la qualité de l'air ou le développement de technologies vertes, l'environnement bruxellois peut être amélioré et donc la santé de ses habitants également. - L'innovation sociale peut également être susceptible d'avoir des effets positifs indirects sur la santé. Ceci en renforçant l'inclusivité et le bien-être de la catégorie de la population concernée. 	
Changement climatique				
Prévention/atténuation du changement climatique	+	I	<p><u>Impacts positifs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Investir dans la sensibilisation à divers projets scientifiques innovants peut susciter le désir de contribuer à des changements positifs dans le domaine de l'environnement et du changement climatique. D'où l'intérêt d'accompagner et soutenir les initiatives en matière d'écinnovation mais également de soutenir les projets destinés aux PME et axés sur la transition écologique et circulaire des entreprises existantes ou le développement de modèles d'entreprises éco-innovants. 	

Adaptation aux changements climatiques	+	I	<p><u>Impacts positifs :</u></p> <p>Il est nécessaire de fournir un soutien adéquat aux projets d'éco-innovation destinés aux PME et axés sur la transition écologique et circulaire des entreprises existantes ou sur le développement de modèles d'entreprise éco-innovants.</p> <p>Par le développement d'outils, le territoire peut gagner en résilience face au changement climatique via des technologies prédictives ou l'utilisation de ces dernières afin d'adapter les infrastructures.</p> <p>Le développement de bâtis et infrastructures résilients peuvent aussi permettre de mieux s'armer face aux changements climatiques qui pourraient survenir. D'une part, d'un point de vue résilience, les bâtiments seront plus aptes à s'adapter au climat et faire face aux défis actuels, tels que les effets du réchauffement climatique (ex : inondations, etc). D'autre part, opter pour des solutions responsables liées au bâti, afin de réduire les effets du changement climatique permettra de réduire l'emprunte carbone des bâtiments et également protéger la biodiversité.</p>	
--	---	---	--	--

			De plus, comme c'est le cas pour beaucoup de thématiques environnementales le développement et l'utilisation de technologies peuvent être des outils utiles pour contribuer au changement et améliorer leur gestion. (Ex : micro-capteurs alimentés par des panneaux solaires, permettant de mesurer en continu et en temps réel la qualité de l'air extérieur, station multiphysique, etc.)	
Gestion durable des ressources				
Energie	+	I	<u>Impacts positifs :</u> Le développement de technologies bas carbone et de l'éco-innovation pourra déboucher sur l'utilisation de nouvelles technologies visant soit à réduire la consommation des matières premières, soit à mieux les recycler	
Déchets et circularité				
Eau de surface et souterraine				
Socio-Economique				
Emploi	+	D	<u>Impacts positifs :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Les initiatives novatrices créent des emplois dans des secteurs porteurs. Le soutien à la recherche débouche en effet sur la création de nouvelles activités (spin offs), dépôt de brevets, etc. - Par ailleurs, une organisation du travail différente et innovante (les 	

			projets d'innovation sociale) peut avoir une influence positive supplémentaire sur l'emploi et la motivation/intégration des groupes éventuellement vulnérables (attention à la culture d'entreprise, à la participation au travail, à la politique de rémunération, à l'employabilité, au marché,...).	
Social	+	D	<p><u>Impacts positifs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Par sa nature forçant à la collaboration, la recherche et l'innovation sont bénéfiques pour réunir des acteurs hétérogènes dans une logique d'intelligence collective - La pertinence de l'innovation sociale, qui se concentre sur une société inclusive dotée d'un réseau de services publics très développé, agile et adapté aux besoins de la société. - Les projets soutenant les défis sociaux peuvent aider les groupes vulnérables à mieux s'intégrer et à se doter des outils nécessaires à leur intégration. - Le soutien à la création d'une infrastructure régionale pour sensibiliser les jeunes aux sciences et stimuler l'esprit scientifique, de recherche et d'innovation, afin de contribuer aux vocations scientifiques 	

			(notamment chez les femmes) et, à moyen et long terme, au développement des capacités de recherche et d'innovation ainsi qu'à l'émancipation des jeunes travaillant dans ces domaines.	
Construction				
Bâtiments et logements			<p>Impacts positifs : Lorsque les PME décident d'intégrer le télétravail dans un modèle économique innovant et respectueux de l'environnement, elles ont besoin de moins d'espace de bureau. (Note : divers ajustements seront nécessaires pour travailler efficacement à domicile).</p> <p>Un modèle d'entreprise écologique innovant peut également se manifester par des bâtiments et des infrastructures résilients, qui peuvent à leur tour avoir un impact positif sur le climat. Enfin, l'innovation peut déboucher sur l'optimisation ou le développement de techniques de construction durables</p> <ul style="list-style-type: none"> - créer un bâti qui ne concourt pas au réchauffement climatique, - protéger les habitants des îlots de chaleur 	
Transport				

Trafic et modes de déplacement	+	I	<p><u>Impacts positifs :</u></p> <p>Si les flux urbains sont adaptés afin d'être plus durables cela aura un impact positif sur le trafic dans la région de Bruxelles Capitale.</p> <p>Une adaptation des modes de déplacement, par exemple via la promotion de la mobilité douce, peut également avoir des effets positifs.</p> <p>De plus, le télétravail et mode de travail hybride peuvent s'avérer être des opportunités afin de diminuer les flux urbains et les rendre plus efficaces.</p>	
Occupation des sols				
Espace/Urbanisme et gestion des espaces non bâtis	+		<p><u>Impacts positifs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour lutter contre le changement climatique et les conséquences et risques liés, des initiatives peuvent être prises au niveau urbanistique de la ville, afin d'une part, d'atténuer les changements climatiques mais également pour faire face à ses conséquences (inondations, vagues de chaleur, sécheresse, etc.) ; 	

			<p>Ainsi des initiatives devraient être prises pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réduire les effets des îlots de chaleur ; - Améliorer la qualité de l'eau de la rivière ; - Renforcer la perméabilité des sols ; - Favoriser la mobilité durable ; - Réduire le ruissellement urbain et la possible pollution des eaux ; - Fournir d'autres ressources en eau en cas de pénurie ; - Favoriser la végétalisation ; - Accroître la biodiversité ; - Etc. <p>L'aménagement du territoire joue donc un rôle majeur dans la lutte contre le réchauffement climatique et soutenir des initiatives allant dans cette direction est certainement positif.</p>	
Qualité des sols	0			
Prévention et gestion des risques liés aux activités industrielles et aux équipements				
Prévention et gestion des risques liés aux installations industrielles classées	0			
Prévention et gestion des risques	0			

liés aux autres installations				
Mode de production et de consommation				
Prévention et gestion des risques liés à l'utilisation et à la préparation de substances chimiques	0			
Prévention des déchets et gestion des ressources matérielles	0			

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Les actions proposées visent à augmenter la compétitivité et l'intelligence de l'Europe par l'encouragement d'une transformation économique innovante et intelligente et de la connectivité régionale aux TIC. Celles-ci passent par le soutien à des domaines d'innovation stratégiques spécifiques, un support à l'innovation sociale afin d'être mieux armés face aux défis sociétaux actuels ainsi que l'accent mis sur le besoin de soutenir la transition écologique et circulaire.

Par ailleurs, les actions mises en évidence visent également à adopter un mode de travail coopératif dans la gestion des défis mentionnés, où de nombreux acteurs sont impliqués. L'accent est également mis sur le besoin de tirer profit des recherches universitaires mais également de renforcer la sensibilisation du public, jeune ou moins jeune. Ces différentes démarches visent aussi bien des impacts positifs concrets pour l'environnement et la société que de développer davantage de dialogue et de collaboration entre les différents acteurs, les jeunes étant des acteurs privilégiés des innovations de demain.

On peut donc constater, à la suite de l'analyse réalisée que ces actions pourraient avoir d'importants impacts positifs, aussi bien à court terme qu'à moyen ou long terme. Par ailleurs, le niveau de précision des actions telles que décrites actuellement ne permettent pas encore d'évaluer de manière précise la portée de cet impact sur les différentes thématiques indiquées dans le principe du DNSH, même si l'impact peut d'ores et déjà être considéré comme positif.

Par ailleurs, un point d'attention doit tout de même être émis concernant les effets (directs et indirects) du recours aux TIC. En effet, ceci peut mener à une consommation d'énergie plus importante, du stockage d'informations, la multiplications des appareillages nécessaires, etc. Une attention particulière devrait donc être apportée afin de réduire les externalités négatives liées au recours aux TIC, afin de réduire l'impact environnemental

lié et agir de manière plus durable. Ainsi, les porteurs de projets devraient être sensibilisés à ces risques et proposer des solutions innovantes afin de réduire au maximum les externalités négatives liées aux TIC dans les projets qu'ils mettent en place. La « sobriété numérique » devrait être privilégiée.

PRIORITÉ N° 1 :
L'INNOVATION, LA NUMÉRISATION ET LA COMPÉTITIVITÉ DES ENTREPRISES AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

OBJECTIF SPECIFIQUE 1.2

Une Europe plus compétitive et plus intelligente par l'encouragement d'une transformation économique innovante et intelligente et de la connectivité régionale aux TIC en tirant parti des avantages de la numérisation au bénéfice des citoyens, des entreprises, des organismes de recherche et des pouvoirs publics.

ACTIONS PRÉVUES :

- **Action 1 :**

Soutenir le développement numérique par les services publics régionaux et locaux ainsi que par des services d'intérêt collectif ou social (universités, hôpitaux, Asbl, etc. exerçant des missions pour le compte des services publics) de services, produits et processus en lien avec les thématiques suivantes :

- Services administratifs à la population et services sociaux ;
- Services et accompagnement aux entreprises (en ce compris les entreprises organisées sous la forme d'ASBL) et aux commerces ;
- Mobilité (Mobility as a Service) et logistique urbaine durable ;
- Gestion, collectes et flux de déchets ;
- Gestion des chantiers ;
- Délivrance des permis ;
- E-santé ;
- Média, tourisme de loisir et d'affaire, événementiel et culture ;
- Accélération du virage numérique des écoles ;
- Smart city et amélioration des échanges de données.

- **Action 2 :**

Soutenir des initiatives liées à l'appropriation numérique, soit des d'actions d'accompagnement de publics en difficulté avec les usages numériques liés aux démarches administratives ou liées à l'entrepreneuriat, en priorité dans les quartiers fragilisés. Les opérations devront viser l'accompagnement de publics nécessitant une approche adaptée à leurs situations et besoins spécifiques, en lien avec les publics prioritaires identifiés dans le Plan d'Appropriation Numérique régional (les chercheurs d'emploi, les jeunes, seniors, personnes en situation de handicap, personnes précarisées, femmes). Les actions pourront à la fois couvrir les aspects liés : la fracture numérique dite «du premier degré», soit sa dimension matérielle. Elle porte sur des déficits en termes de moyens, d'équipements et d'accès ;

- A la fracture numérique dite «du premier degré», soit sa dimension matérielle. Elle porte sur des déficits en termes de moyens, d'équipements et d'accès ;
- A la fracture numérique de second degré, soit les actions visant un accompagnement et des formations à une pratique des usages numériques pleine et entière, pouvant ainsi déboucher sur des bénéfices pour son utilisateur.

EVALUATION - PARTIE 1 - ANALYSE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL

Thématiques environnementales	Score (-;0;+)	Expression de l'impact (D-I)	Commentaires	Recommandations
Qualité de l'environnement et qualité de vie				
Air extérieur et/ou intérieur	+	I	<p>Impact positifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Extension des possibilités d'utilisation du big data et des informations collectées relatives à la qualité de l'air de la région de Bruxelles-Capitale pour prendre des mesures en conséquences et adaptées afin de prendre des mesures ciblées visant à améliorer la qualité de l'air • Possibilité d'utiliser la technologie et des solutions numériques innovantes au profit de la mobilité et afin de réduire les polluants liés 	

			<p>et ainsi améliorer la qualité de l'air (Ex : Urban data, intermodalité, transports à la demande, Maas, etc.)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une amélioration de la gestion des déchets grâce à l'utilisation du numérique, dans une optique de réduire les émissions de CO2 et gaz toxiques pourrait avoir un impact positif non négligeable sur la qualité de l'air. • La gestion des chantiers pourrait également se faire de manière plus efficace, afin par exemple d'en réduire les effets négatifs sur l'environnement et ainsi permettre d'augmenter la qualité de l'air extérieur. 	
Environnement vibratoire et sonore	+	I	<p><u>Impact positifs :</u></p> <p>Extension des possibilités d'utilisation du big data et des informations collectées relatives à l'environnement sonore de la région de Bruxelles-Capitale pour prendre des mesures en conséquences et adaptées afin de les réduire.</p>	
Biodiversité, espaces naturels, réseau écologique	0			

Espaces verts, paysage urbain & patrimoine bâti et non-bâti	+	I	<p>Impact positifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Possibilité d'utiliser l'IoT (« Internet of Things ») à des fins environnementales (Ex : utilisation de capteur dans les jardinières pour mieux gérer l'arrosage et réduire les déplacements liés). - L'usage de ce genre de technologies offre également des débouchés intéressants afin de réaliser une analyse plus approfondie du bâti (Ex : performance énergétique). - Ces différentes approches permettent de collecter de l'information mais également dans la prise de décision et priorisation des interventions à mener. - Possibilité de mettre en avant le patrimoine urbain via, notamment, une meilleure connaissance de la performance des bâtiments ou de leur état général. 	
Santé et environnement/accès à un environnement de qualité	+/-	I	<p>Impacts positifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Opportunité en termes de prise en charge de leur propre santé par les patients grâce, entre autres, au développement de l'e-santé. - Potentiel au niveau du développement de parcours de 	<ul style="list-style-type: none"> - Afin de réduire les potentiels impacts négatifs de l'utilisation et exposition au numérique sur la santé, il est important d'adopter une optique d'accompagnement et d'éducation quant aux risques encourus afin que chaque

			<p>soins connectés, plaçant le patient de plus en plus au centre du dispositif de santé.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Possibilité de continuer à renforcer la qualité des soins prodigués via l'usage du numérique (objets connectés, gestion des données, services d'analyse, applications, partage de connaissances, etc.). <p>Impacts négatifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Potentiels impacts négatifs sur la santé physique, psychique et sociale, dû à la surexposition et l'utilisation d'outils numériques (attention, mémoire, apprentissages, vision, cancer, obésité, qualité de sommeil, etc.) 	<p>utilisateur agisse de manière responsable vis-à-vis du numérique.</p>
Changement climatique				
Prévention/atténuation du changement climatique	+/-	I	<p>Impacts positifs :</p> <p>Le développement de solutions numériques pour améliorer la gestion actuelle réalisée pour certaines des thématiques proposées (déchets, transports, chantiers, documents, etc.) afin qu'elle soit plus durable et responsable pour l'environnement pourrait avoir des impacts positifs sur le climat.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Afin de réduire la pollution liée à l'utilisation d'appareils numériques, il est intéressant de promouvoir des actions permettant par exemple d'allonger leur cycle de vie (entretien, réparation, deuxième main, reconditionnement, etc.). Il est également important de mettre en avant des labels et initiatives qui permettent de

			<p>Impacts négatifs :</p> <p>Par ailleurs, les effets positifs mentionnés ci-dessus sont également à contrebalancer avec les effets négatifs produits pour l'environnement via l'utilisation du numérique.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Potentielle pollution numérique liée aux objets connectés (PC, smartphone, tablette...). - Potentielle pollution numérique liée à la collecte, le traitement et le stockage des informations numériques. - Potentielle pollution liée à l'utilisation de data centers et serveurs. - Consommation d'énergie causée par le fonctionnement des serveurs <p>Point d'attention : Il est néanmoins attendu que les effets positifs soient prépondérants (consommation réduite et sobriété gagnée sur les flux de transports, documents, gestion des déchets, etc.)</p>	<p>contrer l'obsolescence programmée et de mieux contrôler ses achats. Dans la même optique et toujours en misant sur l'information et l'accompagnement du public utilisant le numérique, il est important de partager et promouvoir les bonnes pratiques à mettre en place afin que chacun puisse réduire, à son niveau, sa pollution numérique.</p>
Adaptation aux changements climatiques	0			
Gestion durable des ressources				
Energie	-	I	<p>Impacts négatifs :</p>	<p>- La numérisation des services suppose un besoin de capacités de</p>

			<ul style="list-style-type: none"> - Potentielle pollution liée à l'utilisation de data centers et serveurs. - Consommation d'énergie causée par le fonctionnement des logiciels. 	<p>stockage de données supplémentaires, entraînant une augmentation de la consommation énergétique. Il sera nécessaire de développer des solutions visant à limiter cette consommation, notamment par le développement d'énergies renouvelables et ou de nouvelles technologies de stockage moins énergivores.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il pourrait être intéressant de demander aux potentiels porteurs de projet de présenter la manière avec laquelle ils vont réduire leur consommation d'énergie et les actions qu'ils prennent à cette fin. Il serait utile de sélectionner certaines conditions de sélection très pragmatiques, par exemple une norme précise édictée dans une base légale
Déchets et circularité	+	I	<p><u>Impact positifs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Potentiel en terme d'utilisation des smart services pour gérer de manière intelligente les collectes de déchets (Ex : introduction de capteurs électroniques, automatisation progressive des matériaux et processus, etc.) ; 	

Eau de surface et souterraine	0			
Socio-Economique				
Emploi	+	I	Impact positifs : <ul style="list-style-type: none"> - Le soutien au développement numérique peut conduire à la mise au point de nouveaux produits, procédés et services qui participeront directement à la création de nouveaux emplois qualifiés ; - La formation des personnes peut également offrir de nouvelles opportunités en termes d'emplois. 	<ul style="list-style-type: none"> - Le développement de nouveaux emplois qualifiés dans le numérique présuppose un accès facile à la formation mais aussi aux infrastructures numériques pour les populations plus défavorisées.
Social	+	I	Impacts positifs : <ul style="list-style-type: none"> - L'accompagnement des publics en difficultés via une approche adaptée, permettra d'offrir à chacun d'avoir les mêmes possibilités au niveau des technologies numériques et ainsi pouvoir profiter de leur potentiel. Cela permettra également, d'une certaine manière, d'uniformiser les connaissances et de lutter contre l'isolation de certaines populations plus défavorisées avec une 	<ul style="list-style-type: none"> - En cas de numérisation plus poussée des services publics, il sera nécessaire de s'assurer que chaque bruxellois puisse avoir accès à une infrastructure numérique (privée ou publique) avant même qu'il puisse être formé aux technologies numériques.

			connaissance moindre des outils numériques.	
Construction				
Bâtiments et logements	+	I	<p>Impacts positifs :</p> <p>-Plus de facilité dans la préparation, la réalisation et le suivi de chantiers grâce à l'utilisation d'outils dédié (casques intelligents, BIM, plateformes numériques de formation, vidéo immersives, capteurs, utilisation de la 3D, drones, applications mobiles (EX : gestion et suivi de chantiers), etc.)</p> <p>-les technologies numériques peuvent également permettre d'optimiser l'utilisation des bâtiments et des énergies, de même que les diagnostics avant une rénovation par une analyse de données de consommation par exemple.</p>	
Transport				
Trafic et modes de déplacement	+	I	<p>Impacts positifs :</p> <p>Diminution des besoins en déplacement grâce aux développement des services publics via des canaux numériques.</p> <p>Optimisation de la gestion du trafic « intelligent » par l'exploitation des</p>	

			données de mobilité/GPS afin de fluidifier le trafic (smart mobilité, Maas)	
Occupation des sols				
Espace/Urbanisme et gestion des espaces non bâtis	+	I	<u>Impacts positifs :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Utilisation du big data pour repenser la façon dont les citoyens vivent et travaillent (Ex : améliorer la politique de mobilité) - La numérisation complète de la situation urbanistique du bâti bruxellois pourrait permettre une connaissance en temps réel et un partage avec les données environnementales (efficacité énergétique, pollution, sécurité, occupation, etc.) 	
Qualité des sols	0			
Prévention et gestion des risques liés aux activités industrielles et aux équipements				
Prévention et gestion des risques liés aux installations industrielles classées	0			
Prévention et gestion des risques liés aux autres installations	0			

Mode de production et de consommation				
Prévention et gestion des risques liés à l'utilisation et à la préparation de substances chimiques	0			
Prévention des déchets et gestion des ressources matérielles	-	I	<p>Impacts négatifs :</p> <p>Surexploitation des ressources naturelles et pollution croissante (sols, air, eaux) causée par la fabrication des matériaux et dispositifs électroniques (extraction des matières premières, production des composants électroniques et assemblage des équipements).</p> <ul style="list-style-type: none"> - Procédés très intensifs en métaux (parfois rares), provoquant un épuisement des réserves non-renouvelables ; - Toxicité élevée des matières première ; - Pollution et risques d'empoisonnement due au raffinage des matières premières ; - Etc. 	Par ailleurs, cet impact même si il doit être pris en compte est un impact pouvant être jugé comme étant très indirect, étant donné que les actions proposées visent davantage à l'utilisation d'application, logiciels, etc. que de les matériaux en tant que tel.
CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS				
<p>La mise en œuvre des actions liées au présent objectif vise à tirer avantages de la numérisation au bénéfice des citoyens, des entreprises, des organismes de recherche et des pouvoirs publics.</p> <p>L'analyse réalisée ci-dessus met en évidence les nombreux avantages que l'utilisation d'outils numériques peut avoir dans des secteurs aussi nombreux que variés en région de Bruxelles-Capitale. En plus de cela, elle souhaite promouvoir l'accès à tout un chacun à ces différentes technologies mais</p>				

également un accompagnement spécifique afin que chacun puisse en profiter de la meilleure façon. Si les technologies numériques peuvent améliorer le quotidien des bruxellois par la proposition de services plus précis et efficaces dans de nombreux domaines de la vie, il reste nécessaire de veiller à la fracture numérique et d'inclure tous les citoyens dans la démarche. Un accès aux infrastructures numériques doit être garanti à tous.

Au-delà de rendre les services plus précis et efficaces, les actions proposées devraient veiller à être mise en place dans une optique durable. Les outils proposés pourraient donc s'avérer être très intéressant pour également réduire notre empreinte carbone.

Par ailleurs, une attention particulière devrait être apportée afin de réduire les externalités négatives liées à la production, l'utilisation et la fin de vie des outils numériques, afin de réduire leur impact environnemental et agir de manière plus durable. En effet, l'utilisation des technologies numériques nécessite une consommation d'énergie importante mais aussi une consommation de matières gardant une valeur intéressante. Les filières de collectes et de recyclages des supports numériques sont nécessaires. Ainsi, les porteurs de projets devraient être sensibilisés à ces risques et proposer des solutions innovantes afin de réduire au maximum les externalités négatives liées au numérique dans les projets qu'ils mettent en place.

Une attention particulière devra aussi être portée à l'inclusion sociale. Tous les bruxellois ne bénéficient pas, à ce jour, d'une connexion internet voir même des infrastructures nécessaires pour avoir accès aux services numériques.

PRIORITÉ N° 1 :
L'INNOVATION, LA NUMÉRISATION ET LA COMPÉTITIVITÉ DES ENTREPRISES AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

OBJECTIF SPECIFIQUE 1.3

Une Europe plus compétitive et plus intelligente par l'encouragement d'une transformation économique innovante et intelligente et de la connectivité régionale aux TIC en renforçant la croissance durable et la compétitivité des PME et la création d'emplois dans les PME, y compris par des investissements productifs.

ACTIONS PRÉVUES :

- **Action 1 :**

Anticiper et accompagner le développement et les transformations des secteurs d'activités porteurs pour l'économie bruxelloise, afin de favoriser la création d'emplois des Bruxellois. Les subventions accordées au titre de l'OS1.3 visent dès lors à soutenir des opérations répondant aux trois critères cumulatifs suivants :

- Les opérations doivent s'articuler (et produire des résultats mesurables en relation) avec au moins un des objectifs suivants :
 - Favoriser la création de PME ;
 - Favoriser la transition écologique de PME ;
 - Favoriser l'augmentation de l'emploi au sein de PME.

- Les soutiens doivent porter sur un de ces types d'actions :
 - Actions contribuant à l'accompagnement des PME ;
 - Investissement et hébergement (en ce compris la construction/rénovation d'infrastructures) au profit des PME. Des acquisitions éventuelles de terrains préalables et nécessaires à ces investissements peuvent être intégrées à de tels investissements dans le cadre d'opérations mises en œuvre par des opérateurs publics.

- Dans une optique de concentration des ressources et en lien avec les domaines porteurs pour la Région, les opérations se rapporteront directement au développement d'un (ou plusieurs) des secteurs, d'une (ou plusieurs) des filières ou des démarches suivants :
 - Filières d'économie circulaire (en ce compris filières de valorisation des déchets et des ressources) ;
 - Ecosystème numérique et digital ;
 - Ecosystème santé ;
 - Economie sociale (entreprises agréées) ;
 - HORECA, agriculture urbaine et circuits courts ;
 - Commerce, artisanat et industrie urbaine ;
 - Média, culture, tourisme de loisir et d'affaires (MICE) ;
 - Soutien à la mobilité et à logistique urbaine durable.

EVALUATION - ANALYSE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL

Thématiques environnementales	Score (-;0;+)	Expression de l'impact (D-I)	Commentaires	Recommandations
Qualité de l'environnement et qualité de vie				
Air extérieur et/ou intérieur	+		<p>Impacts positifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Soutenir les PME agissant dans des filières liées à l'économie circulaire, l'agriculture urbaine, les circuits courts, la mobilité et la logistique urbaine durable, etc. pourrait permettre de poursuivre les efforts en termes de réductions des émissions de CO2 et ainsi permettre d'améliorer la qualité de l'air. • Si les rénovations et constructions effectuées le sont de façon durable et en privilégiant des solutions 	<ul style="list-style-type: none"> • Des mesures d'atténuation peuvent s'avérer très efficaces. <p>Exemples : Jets d'eau ou barrières physiques, aspersion, bâchage, mise en place d'une surveillance systématique de la qualité de l'air, diminution de l'utilisation d'engins motorisés dans la mesure du possible, etc.</p>

			<p>bonnes pour l'environnement, ceci peut mener à une diminution des rejets dans l'air (EX : combustion issue du chaudière mazout et matériaux biosourcés)</p> <p><u>Impacts négatifs :</u></p> <p>Les activités des chantiers du bâtiment (EX : terrassement, utilisation d'engins de chantiers, etc.) émettent de nombreux polluants dans l'air pouvant mener à une diminution de la qualité de l'air.</p>	
Environnement vibratoire et sonore	+		<p><u>Impacts positifs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Une approche de la mobilité plus durable et respectueuse de l'environnement pourrait avoir un impact positif pour l'environnement vibratoire et sonore de la région de Bruxelles Capitale. Soutenir des PME qui agissent en ce sens pourrait donc être bénéfique. • Si les rénovations et constructions sont réalisées de manière à ce que l'isolation soit de qualité, cela peut également permettre d'optimiser le confort acoustique au sein des bâtiments. 	<ul style="list-style-type: none"> • Choisir et concevoir les équipements techniques pour assurer le confort acoustique • Mettre en place des dispositifs architecturaux permettant de solutionner en partie les problématiques acoustiques • Prendre des actions afin de limiter au maximum les nuisances sonores et vibratoires liées à un chantier de construction ou rénovation. <p><u>Exemples :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Informer les riverains avant les phases les plus bruyantes • Sensibiliser le personnel afin de réduire au maximum les nuisances

			<p><u>Impacts négatifs - Directs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Les chantiers réalisés afin de rénover ou construire des bâtiments peuvent provoquer des nuisances vibratoires et sonores et déranger les riverains. 	<ul style="list-style-type: none"> S'assurer que les horaires de chantier soient respectés et adapter le planning afin d'effectuer les tâches les plus bruyantes au moment les plus adéquats, renforcer les équipes et le matériel pour réduire leur durée au maximum Dans la mesure du possible, installer un écran acoustique.
Biodiversité, espaces naturels, réseau écologique	+/-	I	<p><u>Impacts positifs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Le développement de projets d'agriculture urbaine et de circuit court permet de développer le maillage écologique de la ville et de renforcer sa biodiversité <p><u>Impacts négatifs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Implantation ou expansion potentielle de zones d'activités économiques à la marge de zones naturelles protégées ou d'intérêt. 	<ul style="list-style-type: none"> Les démarches de constructions et rénovations d'infrastructures pourraient s'accompagner de pratiques privilégiant au maximum la biodiversité urbaine (Ex : toits et murs de végétaux, etc.)
Espaces verts, paysage urbain & patrimoine bâti et non-bâti	-	D	<p><u>Impacts négatifs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> La création de nouveaux lieux de travail peut éventuellement aller de pair avec la construction d'immeubles de bureaux ou lieux de production supplémentaires, ce qui entraînerait la perte d'espaces 	<ul style="list-style-type: none"> Une attention particulière est de mise, dans le cas où des nouveaux espaces de travail et de production doivent être créés, sur leur emplacement, et leur impact sur les espaces verts et le paysage urbain afin que ceux-ci soient les plus faibles possible.

			verts ou actuellement non bâtis ou de zones urbaines d'intérêt.	<ul style="list-style-type: none"> Les investissements et hébergements (construction/rénovation d'infrastructures) réalisés au profit de PME devraient privilégier des rénovations respectueuses du bâti construit et du patrimoine. Ceux-ci devraient également respecter des normes environnementales élevées afin de réduire au maximum leur impact sur l'environnement.
Santé et environnement/accès à un environnement de qualité	+	D	<p><u>Impacts positifs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Encourager et soutenir les PME souhaitant contribuer à un meilleur écosystème de santé et plus innovant aura un impact positif, tout comme le soutien aux entreprises dans une transition durable Réduction potentielle de la pollution urbaine suite au renforcement de la mobilité et de la logistique durable ainsi que la création/conservation des espaces verts. 	<ul style="list-style-type: none"> Lors de la rénovation ou construction des infrastructures il est nécessaire de s'assurer de respecter les normes en vigueur qui permettront d'assurer la santé et le confort des occupants. <p><u>Exemples :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Eviter/ éliminer tout matériau nocif et interdit (exemple : amiante), choisir les matériaux ayant un impact minimal sur la santé Respecter les normes de ventilation Respecter la réglementation thermique Respecter les normes acoustiques Respecter les normes d'éclairage

				artificiel (NBN) et naturel (ex : RRU).
Changement climatique				
Prévention/atténuation du changement climatique	+	I	<u>Impacts positifs :</u> <ul style="list-style-type: none"> Le soutien apporté afin de faciliter la transition écologique des PME, ainsi que les moyens mis pour soutenir des thématiques telles que l'économie circulaire, les circuits courts ou encore une mobilité plus durable aura un impact positif pour le climat. 	
Adaptation aux changements climatiques	0			
Gestion durable des ressources				
Energie	+	I	<u>Impacts positifs :</u> <ul style="list-style-type: none"> Valorisation de l'utilisation durable de l'énergie au sein des PME et soutien à des investissements participants à la transition vers une économie durable à faible impact carbone La transition énergétique pourrait également être soutenue lors de la phase de chantier des rénovations/constructions d'infrastructure en utilisant des 	<ul style="list-style-type: none"> Favoriser et promouvoir l'utilisation d'énergies renouvelables, meilleures pour l'environnement et de plus en plus compétitives en terme de coût. Prendre des actions pour favoriser le recyclage et réemploi des déchets, outils, matériaux utilisés lors des chantiers de démolition, réhabilitation, rénovation et construction, afin de limiter la consommation d'énergie

			matériaux adéquats et une approche durable du bâti et ainsi diminuer la consommation énergétique du bâti bruxellois.	nécessaire à l'extraction des matériaux. <ul style="list-style-type: none"> • Etudier les possibilités en termes d'utilisation d'énergie géothermique pour chauffer les bâtiments, l'eau, alimenter un générateur produisant de l'électricité, etc.
Déchets et circularité	+		<p><u>Impacts positifs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Soutenir des PME agissant dans le secteur de l'économie circulaire permettra de mieux valoriser les déchets et réduire leur impact environnemental en adoptant des manières de travailler, produire, etc. plus durables. • Une meilleure gestion des déchets pourra également avoir un impact positif sur l'environnement en réduisant les émissions de CO2 et gaz toxiques (incinération et mise en décharge). • La construction/rénovation de bâtiments permet également de privilégier des matériaux qui sont générateurs de moins de déchets (dans la production et la déconstruction). • Opter pour un mode de construction et des pratiques de 	<p>Lors des chantiers de rénovation/construction :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Choisir des matières premières, matériaux et produits en optant pour des solutions plus durables (Ex : matériaux naturels, matériaux renouvelables basés sur des matières premières qui ne sont pas épuisées, matériaux écologiques, matériaux de construction durables, matériaux et produits locaux, etc.) - Choisir des matériaux qui ont le potentiel de pouvoir être réutilisés ou recyclés. - Prendre des actions afin de prévenir la production de déchets, mais également pour favoriser le recyclage et réemploi des déchets, outils, matériaux utilisés lors des chantiers de démolition, réhabilitation, rénovation et construction, afin de limiter la

			<p>rénovation plus durables a également des effets positifs sur la quantité de déchets produits.</p> <p><u>Impacts négatifs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Réaliser un chantier de rénovation ou construction peut favoriser la production de déchets 	<p>production de déchets, et ce dans une approche circulaire (EX : Identifier les types de déchets, estimer les quantités de déchets, se renseigner sur les filières de valorisation, désigner une personne responsable de la gestion des déchets, réaliser un plan de gestion et de prévention des déchets, limiter les produits d'emballage (plastique, carton, ...)).</p>
Eau de surface et souterraine	+/-	D	<p><u>Impacts négatifs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Les activités d'un chantier peuvent être sources de pollution pour l'environnement et plus particulièrement pour les eaux souterraines. 	<p>Afin de diminuer la pollution des eaux lors de travaux et chantiers de construction et rénovation, les actions ci-dessus pourraient être privilégiées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place un système de récupération d'eaux usées - Utiliser l'eau de pluie quand c'est envisageable - Utiliser des produits biodégradables (peintures, produits de nettoyage, huiles de moteurs, huile de décoffrage, etc.) - Prévoir un bac de rétention pour les produits dangereux - Utiliser des produits absorbants au lieu d'évacuer les produits déversés par nettoyage à l'eau

				<ul style="list-style-type: none"> - Dans le cadre du nettoyage des véhicules, utiliser un dispositif de traitement des eaux (séparateur d'hydrocarbures, débourbeur, etc.) - En cas de pollution accidentelle : mise en œuvre de mesures destinées à éviter la propagation de la pollution (installation de dispositifs absorbants) puis opérations de pompage et de traitement des pollutions - Etc.
Socio-Economique				
Emploi	+	D	<u>Impacts positifs :</u> <ul style="list-style-type: none"> • L'effort et l'énergie consacrés au développement de nouvelles PME ou à la croissance des PME existantes dans différents secteurs créent des emplois. 	<ul style="list-style-type: none"> • Il sera nécessaire de porter une attention particulière au type d'emplois créés. Ces derniers doivent être de qualité, durables et permettre à des bruxellois de s'insérer sur le marché du travail. Il y a lieu de considérer ces nouveaux emplois au regard des besoins de formation sur le territoire pour que les compétences nécessaires soient présentes à Bruxelles
Social	+	I	<u>Impacts positifs :</u> <ul style="list-style-type: none"> • Soutenir des initiatives liées aux thématiques de la culture, du tourisme de loisir etc., peut avoir 	

			<p>un impact positif sur l'épanouissement de la population via l'accès à la culture et aux loisirs. De même que l'économie sociale peut faciliter l'accès à tous les types de produits et services, aux populations défavorisées.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les secteurs de l'HORECA, l'artisanat, l'agriculture, l'industrie urbaine ou encore les circuits courts sont des secteurs fortement dépendant de la conjoncture, les soutenir pourrait permettre de maintenir leur activité et de continuer à l'intégration socio-économique de populations plus défavorisées souvent bénéficiaires d'emplois dans ces secteurs. • La mise en œuvre de ces actions pourra potentiellement participer à l'augmentation de la fréquentation commerciale des centres-villes, à la mixité des fonctions, à l'augmentation de l'offre commerciale et de services, à l'amélioration de l'accessibilité et de la qualité des services par une densification de ces derniers rendue possible grâce à la croissance économique 	
--	--	--	--	--

Construction				
Bâtiments et logements				
	+	I	<p>Impacts positifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La création de nouveaux lieux de travail peut éventuellement aller de pair avec la construction d'immeubles supplémentaires. Par ailleurs, comme c'est déjà la cas avec CityDev par exemple, la création de surfaces commerciales va généralement de pair avec la création de services aux citoyens et de surfaces dédiées aux logements • Si les rénovations et constructions sont réalisées de manière à tenir compte de la performance énergétique du bâti, outre son aspect consommation, le bâtiment pourra potentiellement aussi gagner en valeur, grâce à une étiquette énergétique supérieure, de plus en plus valorisée sur le marché. 	<ul style="list-style-type: none"> • L'investissement dans la construction et rénovation d'infrastructures au profit des PME devrait s'accompagner d'initiatives en termes de transition écologique, afin de s'assurer que cette initiative soit en lien avec l'objectif de faciliter la transition écologique (construction durable, non artificialisation des sols, etc.). <p>Voici quelques propositions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Utiliser des matériaux, équipements et aménagements qui permettent de réduire les émissions de CO2 et économiser de l'énergie - Adopter des stratégies bioclimatiques : isolation, étanchéité à l'air, surfaces vitrées bien orientées pour capter de l'énergie solaire, protections solaires, rafraîchissement par ventilation naturelle,... - Optimiser l'éclairage naturel par une conception architecturale adéquate.

				<ul style="list-style-type: none"> - Choisir et concevoir le système de ventilation pour assurer la qualité de l'air (humidité, particules diverses,...) dans les locaux - Choisir et concevoir les équipements de chauffage et éventuellement de refroidissement pour assurer le confort thermique dans les locaux et logements - Optimiser l'éclairage artificiel et sa gestion - Adopter une conception circulaire (qui permette l'évolutivité, l'adaptabilité des sites en cas de changement d'affectation par ex, ...) - Choisir et concevoir les infrastructures de façon à faciliter leur évolution et leur gestion en fin de vie - Etc.
Transport				
Trafic et modes de déplacement	+/-	I	<p><u>Impacts positifs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Soutenir des PME dont la mission est de répondre aux défis de mobilité et de logistique urbaine au sein de la Région de Bruxelles est une opportunité en terme 	<ul style="list-style-type: none"> • Une attention particulière doit être mise, dans le cas où des nouveaux espaces de travail seraient créés, sur leur emplacement, et les modes de déplacement qui permettront de s'y rendre afin de ne pas avoir

			<p>d'amélioration du trafic et des dynamiques de déplacement.</p> <p><u>Impacts négatifs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • La création de nouveaux emplacements de travail pourrait mener à plus de déplacements de la part des travailleurs et avoir un impact sur la mobilité. • Il est nécessaire de réfléchir en amont sur la localisation et une meilleure accessibilité en transport en commun des activités économiques et le développement d'espaces, notamment de co-working pour limiter les déplacements. • Les activités d'un chantier peuvent créer un besoin de transport en matériaux, ayant potentiellement un impact sur le trafic de la région de Bruxelles-capitale. • Les transports liés aux activités du chantier peuvent également faire augmenter les émissions de carbone. 	<p>d'impact sur la mobilité mais plutôt de favoriser l'utilisation des infrastructures présentes (transports en commun, mobilité douce, réaffectation de sites existants, etc.)</p> <p>Dans le cadre des chantiers de rénovation/construction, il peut être utile de suivre les recommandations suivantes afin de limiter les impacts négatifs sur le trafic :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prendre des actions pour favoriser le recyclage et réemploi des déchets, outils, matériaux utilisés lors des chantiers de démolition, réhabilitation, rénovation et construction, afin de réduire le bilan carbone lié aux transports. - Améliorer l'approvisionnement des matériaux et équipements permettant de limiter le trafic d'engins et réduire le plus possible les perturbations du trafic. - Mettre en place une signalisation routière efficace et sécuriser le chantier - Prévenir les riverains du début des travaux
--	--	--	---	--

Occupation des sols				
Espace/Urbanisme et gestion des espaces non bâtis	+	I	<p>Impacts positifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • En créant des lieux de travail diversifiés et accessibles dans la ville, des interactions plus variées et interactives peuvent avoir lieu, ce qui peut revaloriser une ville et son centre alors que le développement économique s'est souvent joué au profit de la périphérie. 	
Qualité des sols	+/-	I	<p>Impacts négatifs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Artificialisation possible du territoire suite à l'aménagement de nouvelles zones d'activités économiques ou à l'implantation de nouvelles infrastructures spécifiques. Toutefois, l'effet est considéré comme indirect étant donné que le PO indique qu'une priorité sera donnée aux projets qui consolident l'existant • Les activités d'un chantier peuvent être sources de pollution pour l'environnement et plus particulièrement pour les sols et sous-sols. 	<p>Afin d'éviter toute pollution du sol lors des chantiers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prévoir des encuvements étanches pour les produits polluants stockés en fûts, en réservoirs ou en citernes afin de pouvoir récupérer les écoulements éventuels - Effectuer les travaux à risques (réparation, plein de mazout, transfert de produits, etc.) sur des aires étanches - Avoir toujours des produits absorbants (sable, sciure, granulés, etc.) à disposition - Etablir des consignes claires en cas d'accident - S'informer des antécédents du site avant d'y investir
Prévention et gestion des risques liés aux activités industrielles et aux équipements				

Prévention et gestion des risques liés aux installations industrielles classées	+	I	Impacts positifs : • La création d'entreprises pourrait potentiellement se faire au niveau de friches industrielles pour lesquelles un assainissement sera exigé.	
Prévention et gestion des risques liés aux autres installations	0			
Mode de production et de consommation				
Prévention et gestion des risques liés à l'utilisation et à la préparation de substances chimiques	0			
Prévention des déchets et gestion des ressources matérielles	0			

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Les actions proposées visent à augmenter la compétitivité et l'intelligence de l'Europe par l'encouragement d'une transformation économique innovante et intelligente et de la connectivité régionale aux TIC. L'objectif des actions proposées est avant tout de créer davantage d'opportunités en termes de création d'emplois au sein de la région de Bruxelles-Capitale. Pour ce faire, plusieurs actions sont proposées, telles que le développement et la transformation de secteurs d'activités porteurs, l'encouragement de la transition écologique et le soutien aux PME, également dans des domaines porteurs définis.

L'impact positif de ces actions est clair en termes de création d'emplois mais a également du potentiel au niveau environnemental. En effet, aussi bien via le soutien apporté à des domaines porteurs tel que l'économie circulaire, la transition écologique, c'est une grande partie de l'écosystème

bruxellois qui pourrait en bénéficier. Par ailleurs, la création d'emplois peut être également liée à un besoin de nouveaux espaces de travail et davantage de trafic vers la région de Bruxelles-Capitale où se concentrerait l'activité, une réflexion devrait donc être menée afin que l'impact négatif lié à cela soit le moins élevé possible. Nous notons donc les défis suivants concernant la création d'activité économique :

- Le développement d'une nouvelle activité économique ne doit pas se faire au détriment de la mobilité et de l'espace urbain bruxellois. Les nouveaux espaces de production doivent s'intégrer dans le tissu urbain
- Les nouveaux emplois potentiellement créés doivent être accessibles à tous les bruxellois. La formation doit soutenir les candidats potentiels pour acquérir les compétences nécessaires
- La création de nouvelles activités ne doit pas mener à une artificialisation des sols. L'exploitation du patrimoine existant et la requalification/dépollution de sites doivent être privilégiés

De plus, dès lors que des actions visent la rénovation et construction d'infrastructures, il y a également une opportunité de réaliser ces chantiers de manière durable et en privilégiant des choix qui s'adapteront au mieux à l'environnement , par exemple en créant des bâtiments à haute performance énergétique, résilients, etc.

Par ailleurs, une attention particulière devrait être apportée à la manière dont les chantiers de rénovation et construction, quand c'est le cas, sont exécutés. En effet, les chantiers peuvent être, en fonction de leurs caractéristiques (ampleur, emplacement, type de travaux, etc.), sources de différents risques, par exemple, au niveau du trafic, de la production de déchets, la qualité de l'air, des sols et eaux, etc. Il est donc recommandé de prendre les actions préventives nécessaires afin que ces chantiers aient le moins d'impacts négatifs possibles sur ces différents éléments.

Même si certains de ces impacts directs ne pouvaient pas être évités, il s'agit d'impacts négatifs moins importants (de plus court terme) que les impacts positifs qui pourront en être retirés par la suite. Les actions prévues répondent donc bien à l'OS visé mais seront, dans l'idéal accompagnés de mesures préventives au niveau de la gestion des chantiers et ses potentiels risques.

**PRIORITÉ N° 2 :
INVESTISSEMENT DANS L'ENVIRONNEMENT AU BÉNÉFICE DES HABITANTS ET DU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL**

OBJECTIF SPECIFIQUE 2.1

Une Europe plus verte, résiliente et à faibles émissions de carbone évoluant vers une économie à zéro émission nette de carbone, par la promotion d'une transition énergétique propre et équitable, des investissements verts et bleus, de l'économie circulaire, de l'atténuation du changement climatique et de l'adaptation à celui-ci, de la prévention et de la gestion des risques, et d'une mobilité urbaine durable en favorisant les mesures en matière d'efficacité énergétique et en réduisant les émissions de gaz à effet de serre.

ACTIONS PRÉVUES :

- **Action 1** :

Favoriser l'investissement en matière énergétique en visant :

- La rénovation énergétique des infrastructures des pouvoirs publics régionaux et locaux
- La rénovation énergétique des équipements collectifs organisés par les pouvoirs publics
- L'amélioration de la performance énergétique du parc de logement locatif social et modéré existant
- L'amélioration de la performance énergétique de parc de logement privé par le biais du soutien à des projets pilotes/de démonstration visant la rénovation énergétique des logements collectifs (copropriétés, avec un accent particulier sur les ménages à bas revenu) et la rénovation groupée à l'échelle du quartier.

Se traduisant par une amélioration de la classe énergétique des bâtiments concernés.

Afin de favoriser le développement de projets nécessaires mais potentiellement moins compétitifs en termes de gain par EUR dépensé, la sélection de projets pour ces actions pourra réserver des moyens à des bâtis publics énergétiquement très faibles (« passoires thermiques »).

- Le soutien financier à l'équipement en réseaux de chaleurs sur des sites d'intérêt collectif majeur, en construction ou en rénovation

EVALUATION - ANALYSE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL

Thématiques environnementales	Score (-;0;+)	Expression de l'impact (D-I)	Commentaires	Recommandations
Qualité de l'environnement et qualité de vie				
Air extérieur et/ou intérieur	+/-	I	<p>Impacts positifs - Indirects :</p> <p>Le meilleur état général du bâti bruxellois peut mener à une diminution des rejets dans l'air (EX : combustion issue du chaudière mazout)</p> <p>Impacts négatifs - Directs :</p> <p>Les activités des chantiers du bâtiment (EX : terrassement, utilisation d'engins de chantiers, etc.) émettent de nombreux polluants dans l'air pouvant mener à une diminution de la qualité de l'air.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Des mesures d'atténuation peuvent s'avérer très efficaces. <p>Exemples : Jets d'eau ou barrières physiques, aspersion, bâchage, mise en place d'une surveillance systématique de la qualité de l'air, diminution de l'utilisation d'engins motorisés dans la mesure du possible, etc.</p>
Environnement vibratoire et sonore	+/-	I	<p>Impacts positifs - Indirects :</p> <p>Des travaux de rénovation tels que l'amélioration de l'isolation permettent d'optimiser le confort acoustique de l'habitat.</p> <p>Impacts négatifs - Directs :</p> <p>Les chantiers réalisés afin de rénover des bâtiments et infrastructures, améliorer leur performance énergétique ou encore les</p>	<ul style="list-style-type: none"> Choisir et concevoir les équipements techniques pour assurer le confort acoustique Mettre en place des dispositifs architecturaux permettant de solutionner en partie les problématiques acoustiques Prendre des actions afin de limiter au maximum les nuisances sonores et vibratoires liées à un chantier de construction ou rénovation. <p>Exemples :</p>

			travaux liés à l'installation de réseaux de chaleurs peuvent provoquer des nuisances vibratoires et sonores et déranger les riverains.	<ul style="list-style-type: none"> • Informer les riverains avant les phases les plus bruyantes • Sensibiliser le personnel afin de réduire au maximum les nuisances • S'assurer que les horaires de chantier soient respectés et adapter le planning afin d'effectuer les tâches les plus bruyantes au moment les plus adéquats, renforcer les équipes et le matériel pour réduire leur durée au maximum • Dans la mesure du possible, installer un écran acoustique.
Biodiversité, espaces naturels, réseau écologique	0			
Espaces verts, paysage urbain & patrimoine bâti et non-bâti	0			
Santé et environnement/accès à un environnement de qualité	+	D	<p><u>Impacts positifs - Directs :</u></p> <p>La transition énergétique des infrastructures, équipements et logements peut permettre de réduire les effets négatifs de la pollution de l'air sur la santé en réduisant l'utilisation de technologies émettrices de particules polluantes ou néfastes pour la santé.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Respecter les normes en vigueur permettant d'assurer la santé et le confort des occupants <p><u>Exemples :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Eviter/ éliminer tout matériau nocif et interdit (exemple : amiante), choisir les matériaux ayant un impact minimal sur la santé - Respecter les normes de ventilation

			Au-delà des effets positifs au niveau de la santé, la rénovation énergétique des infrastructures peut également permettre de gagner en confort (ex : confort thermique) et en bien-être, pour autant qu'une aération efficace soit prévue et utilisée dans la pratique.	<ul style="list-style-type: none"> - Respecter la réglementation thermique - Respecter les normes acoustiques - Respecter les normes d'éclairage artificiel (NBN) et naturel (ex : RRU).
Changement climatique				
Prévention/atténuation du changement climatique	+	D	<p>Impacts positifs - Directs :</p> <p>La transition énergétique et l'utilisation d'énergies renouvelables permet de réduire notre impact sur le climat et l'environnement, via une diminution des gaz à effet de serre (GES) et des émissions de CO2. Le secteur des bâtiments résidentiels et tertiaires est un des principaux secteurs où il est possible d'agir afin de diminuer les émissions de CO2 à Bruxelles.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Proposer des solutions alternatives à l'utilisation d'énergies fossiles telles que le pétrole et le charbon pour diminuer les émissions de gaz à effet de serre - Favoriser et promouvoir l'utilisation d'énergies renouvelables, meilleures pour l'environnement et de plus en plus compétitives en terme de coût.
Adaptation aux changements climatiques	0			
Gestion durable des ressources				
Energie	+	D	<p>Impacts positifs - Directs :</p> <p>La transition énergétique et l'utilisation d'énergies renouvelables permet de réduire notre impact sur le climat et l'environnement, via une diminution des gaz à effet de serre (GES), des émissions de</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Privilégier l'utilisation d'énergies renouvelables - Prendre des actions pour favoriser le recyclage et réemploi des déchets, outils, matériaux utilisés lors des

			CO2 grâce à une diminution généralisée de la consommation énergétique du bâti bruxellois. Les réseaux de chaleur urbain sont un exemple concret et direct de technologies permettant d'optimiser le chauffage des infrastructures tout en limitant la consommation/combustion de ressources	chantiers de démolition, réhabilitation, rénovation et construction, afin de limiter la consommation d'énergie nécessaire à l'extraction des matériaux. <ul style="list-style-type: none"> - Etudier les possibilités en terme d'utilisation d'énergie géothermique pour chauffer les habitations, l'eau, alimenter un générateur produisant de l'électricité, etc. - Réfléchir à des solutions innovantes afin de diminuer la consommation d'énergie liée aux bâtiments, telle que l'utilisation de tubes solaires canalisant la lumière directe du soleil vers un bâtiment, par exemple.
Déchets et circularité	+/-	D	<p>Impacts positifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La construction/rénovation de bâtiments permet également de privilégier des matériaux qui sont générateurs de moins de déchets (dans la production et la déconstruction). • Opter pour un mode de construction et des pratiques de rénovation plus durables a également des effets positifs sur la quantité de déchets produits. 	<ul style="list-style-type: none"> - Choisir des matières premières, matériaux et produits en optant pour des solutions plus durables (Ex : matériaux naturels, matériaux renouvelables basés sur des matières premières qui ne sont pas épuisées, matériaux écologiques, matériaux de construction durables, matériaux et produits locaux, etc.) - Choisir des matériaux qui ont le potentiel de pouvoir être réutilisés ou recyclés. - S'inscrire dans une démarche de récupération/réutilisation/recyclage des déchets, outils, matériaux

				utilisés lors des chantiers de démolition, réhabilitation, rénovation et construction, afin de limiter la production de déchets, maximiser leur réemploi et ce dans une approche circulaire (EX : Identifier les types de déchets, estimer les quantités de déchets, se renseigner sur les filières de valorisation, désigner une personne responsable de la gestion des déchets, réaliser un plan de gestion et de prévention des déchets, limiter les produits d'emballage (plastique, carton, ...)).
Eau de surface et souterraine	+/-		Les activités d'un chantier peuvent être sources de pollution pour l'environnement et plus particulièrement pour les eaux souterraines.	<p>Afin de diminuer la pollution des eaux lors de travaux et chantiers de construction et rénovation, les actions ci-dessus pourraient être privilégiées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place un système de récupération d'eaux usées - Utiliser l'eau de pluie quand c'est envisageable - Utiliser des produits biodégradables (peintures, produits de nettoyage, huiles de moteurs, huile de décoffrage, etc.) - Prévoir un bac de rétention pour les produits dangereux

				<ul style="list-style-type: none"> - Utiliser des produits absorbants au lieu d'évacuer les produits déversés par nettoyage à l'eau - Dans le cadre du nettoyage des véhicules, utiliser un dispositif de traitement des eaux (séparateur d'hydrocarbures, débourbeur, etc.) - En cas de pollution accidentelle : mise en œuvre de mesures destinées à éviter la propagation de la pollution (installation de dispositifs absorbants) puis opérations de pompage et de traitement des pollutions - Etc.
Socio-Economique				
Emploi	+	D	<p><u>Impacts positifs :</u></p> <p>La transition énergétique est porteuse de création d'emplois supplémentaires dans certains secteurs précis, (ex : construction et rénovation des bâtiments, électrification des transports, etc.)</p> <p>La rénovation des bâtiments est un grand créateur d'emplois locaux, à condition que la main d'œuvre bruxelloise soit correctement formée aux nouvelles techniques de construction durable.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Il serait utile que des formations soient mises en place à Bruxelles pour permettre aux demandeurs d'emplois bruxellois de se former aux techniques de construction passives et/ou durables afin de privilégier un emploi local. - Inciter les pouvoirs adjudicateurs à inclure des clauses sociales (favorisant l'emploi local et la formation) ou environnementales dans les chantiers/marchés publics financés par le secteur public

			<p>La transition énergétique permet également la croissance rapide de certains secteurs (énergies renouvelables, énergies solaires, électricité éolienne, etc.).</p> <p>Des opportunités émergent en termes de formation de la main-d'œuvre, afin qu'elle s'adapte aux nouvelles technologies et procédés.</p>	
Social	0			
Construction				
Bâtiments et logements	+	I	<p>Impacts positifs :</p> <p>Outre son aspect consommation, après une rénovation énergétique, un bâtiment peut également gagner en valeur, grâce entre autres à une étiquette énergétique supérieure (A ou B) qui est de plus en plus valorisée sur le marché et qui peut aider à garantir une plus-value.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Utiliser des matériaux, équipements et aménagements qui permettent de réduire les émissions de CO2 et économiser de l'énergie - Adopter des stratégies bioclimatiques : isolation, étanchéité à l'air, surfaces vitrées bien orientées pour capter de l'énergie solaire gratuite pour le chauffage, protections solaires, rafraîchissement par ventilation naturelle,... - Optimiser l'éclairage naturel par une conception architecturale adéquate. - Choisir et concevoir le système de ventilation pour assurer la qualité de l'air (humidité, particules diverses,...) dans les locaux - Choisir et concevoir les équipements de chauffage et éventuellement de

				<p>refroidissement pour assurer le confort thermique dans les locaux et logements</p> <ul style="list-style-type: none"> - Optimiser l'éclairage artificiel et sa gestion - Tirer profit des réseaux de chaleur urbain
Transport				
Trafic et modes de déplacement	+/-		<p>Impacts négatifs :</p> <p>Les activités d'un chantier peuvent créer un besoin de transport en matériaux, ayant potentiellement un impact sur le trafic de la région de Bruxelles-capitale.</p> <p>Les transports liés aux activités de rénovation peuvent également faire augmenter les émissions de carbone.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Prendre des actions pour favoriser le recyclage et réemploi des déchets, outils, matériaux utilisés lors des chantiers de démolition, réhabilitation, rénovation et construction, afin de réduire le bilan carbone lié aux transports. - Améliorer l'approvisionnement des matériaux et équipements permettant de limiter le trafic d'engins et réduire le plus possible les perturbations du trafic. - Mettre en place une signalisation routière efficace et sécuriser le chantier - Prévenir les riverains du début des travaux
Occupation des sols				
Espace/Urbanisme et gestion des espaces non bâtis	0			

Qualité des sols	+/-		Les activités d'un chantier peuvent être sources de pollution pour l'environnement et plus particulièrement pour les sols et sous-sols.	Afin d'éviter toute pollution du sol : <ul style="list-style-type: none"> - Prévoir des encuvements étanches pour les produits polluants stockés en fûts, en réservoirs ou en citernes afin de pouvoir récupérer les écoulements éventuels - Effectuer les travaux à risques (réparation, plein de mazout, transfert de produits, etc.) sur des aires étanches - Avoir toujours des produits absorbants (sable, sciure, granulés, etc.) à disposition - Etablir des consignes claires en cas d'accident - S'informer des antécédents du site avant d'y investir - Bien isoler les tuyaux afin de réduire l'impact du réseau de chaleur sur les sols - Accorder une attention particulière aux éventuels impacts négatifs du réseau de chaleur sur la qualité des sols
Prévention et gestion des risques liés aux activités industrielles et aux équipements				
Prévention et gestion des risques liés aux installations industrielles classées	0			

Prévention et gestion des risques liés aux autres installations	0			
Mode de production et de consommation				
Prévention et gestion des risques liés à l'utilisation et à la préparation de substances chimiques	0			
Prévention des déchets et gestion des ressources matérielles	0			

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

La priorité 2 vise à rendre l'Europe plus verte, résiliente et à faibles émissions de carbone évoluant vers une économie à zéro émission nette de carbone.

L'objectif est ainsi de promouvoir une transition énergétique propre et équitable, des investissements verts et bleus, de l'économie circulaire, de l'atténuation du changement climatique et de l'adaptation à celui-ci, de la prévention et de la gestion des risques, et d'une mobilité urbaine durable en favorisant les mesures en matière d'efficacité énergétique et en réduisant les émissions de gaz à effet de serre.

Les actions telles que décrites dans l'OS2.1 s'inscrivent bien dans cette démarche en promouvant la rénovation des infrastructures et équipements des pouvoirs publics, mais également en augmentant la performance énergétique des logements. Un accent particulier est également mis sur l'utilisation d'équipements en réseaux de chaleur.

Suite à l'analyse menée, on peut constater un impact positif évident à différents niveaux. D'un côté, les impacts positifs de ces actions sont liés à leur impact sur l'environnement en tant que tel. En effet, favoriser une transition énergétique permet de diminuer l'impact négatif de l'utilisation d'énergies

non-renouvelables. Par ailleurs, cette transition permet également de rendre l'habitat plus confortable et en augmenter sa valeur mais également de créer de l'emploi dans des domaines porteurs et améliorer le cadre de vie des habitants.

Via cette analyse, on constate donc de nombreux effets positifs liés à la transition énergétique. Plusieurs actions visées par le Feder étant liées à l'aménagement, la rénovation ou construction de bâtiments, on peut facilement identifier les opportunités qui peuvent émerger si cette transition est favorisée lors de la mise en place de ces actions.

Par ailleurs, une attention particulière devrait être apportée à la manière dont les chantiers de rénovation et construction, quand c'est le cas, sont exécutés. En effet, les chantiers peuvent être, en fonction de leurs caractéristiques (ampleur, emplacement, type de travaux, etc.), sources de différents risques, par exemple, au niveau du trafic, de la production de déchets, la qualité de l'air, des sols et eaux, etc. Il est donc recommandé de prendre les actions préventives nécessaires afin que ces chantiers aient le moins d'impacts négatifs possible sur ces différents éléments, au travers de précisions apportées dans les cahiers des charges des travaux de rénovation¹⁰.

Même si certains de ces impacts directs ne pouvaient pas être évités, il s'agit d'impacts négatifs moins importants (de plus court terme) que les impacts positifs qui pourront en être retirés par la suite. Les actions prévues répondent donc bien à l'OS visé mais seront, dans l'idéal accompagnés de mesures préventives au niveau de la gestion des chantiers et ses potentiels risques.

¹⁰ Les outils développés sur le sujet par le services de Bruxelles Environnement pourraient servir de recommandations concrètes à intégrer par les maîtres d'ouvrage : https://environnement.brussels/sites/default/files/user_files/pres_20161115_chan_j2_3eair_fr.pdf »

**PRIORITÉ N° 2 :
INVESTISSEMENT DANS L'ENVIRONNEMENT AU BÉNÉFICE DES HABITANTS ET DU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL**

OBJECTIF SPECIFIQUE 2.6

Une Europe plus verte, résiliente et à faibles émissions de carbone évoluant vers une économie à zéro émission nette de carbone, par la promotion d'une transition énergétique propre et équitable, des investissements verts et bleus, de l'économie circulaire, de l'atténuation du changement climatique et de l'adaptation à celui-ci, de la prévention et de la gestion des risques, et d'une mobilité urbaine durable en favorisant la transition vers une économie circulaire et efficace dans l'utilisation des ressources.

ACTIONS PRÉVUES :

- **Action 1 :**

Encourager la transition vers une économie circulaire par une augmentation des capacités de tri et de recyclage entrepris au travers :

- Du renforcement des chaînons (infrastructuraux) logistiques manquant en RBC en termes de collecte, de tri et de regroupement ainsi que de préparation au recyclage et au réemploi ;
- Du développement du réseau des parcs de recyclage (tous flux), de parcs de recyclage de proximité ainsi que de ressourceries/recycleries/matériauthèques (vente de produits et d'objets recyclés) ;
- De la création de plateformes de transfert, de rassemblement, de tri, démantèlement, traitement et reconditionnement des ressources/déchets/matériaux (de construction et de déconstruction) en vue de leur réemploi ;
- Du développement d'infrastructures d'ampleur régionale améliorant la valorisation des déchets organiques (unité de biométhanisation et centres de compostage) ;
- Des investissements liés aux stratégies locales de circularité liées à la mise en œuvre des pôles de développement.

EVALUATION - PARTIE 1 - ANALYSE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL

Thématiques environnementales	Score (-;0;+)	Expression de l'impact (D-I)	Commentaires	Recommandations
-------------------------------	---------------	------------------------------	--------------	-----------------

Qualité de l'environnement et qualité de vie					
Air extérieur et/ou intérieur	+	-	I	<p><u>Impacts négatifs - Directs :</u></p> <p>Les activités de chantiers liées à la mise en place des infrastructures proposées (EX : terrassement, utilisation d'engins de chantiers, etc.) émettent de nombreux polluants dans l'air pouvant mener à une diminution de la qualité de l'air.</p> <p><u>Impacts positifs - Indirects :</u></p> <p>Le traitement des déchets est une source importante d'émission de gaz à effet de serre (transport, décomposition, incinération, etc.), ayant un impact négatif sur la qualité de l'air.</p> <p>Une meilleure gestion des déchets passant par des solutions innovantes afin d'essayer de limiter au maximum les déchets allant directement à la décharge peut permettre d'avoir un impact positif sur la qualité de l'air en réduisant les pollutions liées à ces activités et en favorisant la transition vers une économie davantage circulaire.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Des mesures d'atténuation peuvent s'avérer très efficaces. <p><u>Exemples :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Jets d'eau ou barrières physiques, aspersion, bâchage, mise en place d'une surveillance systématique de la qualité de l'air, etc.
Environnement vibratoire et sonore	+	-	D	<p><u>Impacts négatifs - Directs :</u></p> <p>Les chantiers réalisés afin de mettre en place les infrastructures proposées peuvent</p>	<ul style="list-style-type: none"> Prendre des actions afin de limiter au maximum les nuisances sonores et vibratoires liées à un chantier de construction ou rénovation

			<p>provoquer des nuisances vibratoires et sonores et déranger les riverains.</p> <p>La mise en place de recypark et zones de traitement peut augmenter le charroi et les nuisances sonores dans certaines zones</p>	<p>ainsi que les nuisances découlant de la mise en service des infrastructures construites</p> <p>Exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Privilégier des zones moins densément peuplées • Informer les riverains avant les phases les plus bruyantes • Sensibiliser le personnel afin de réduire au maximum les nuisances • S'assurer que les horaires de chantier soient respectés et adapter le planning afin d'effectuer les tâches les plus bruyantes au moment les plus adéquats, renforcer les équipes et le matériel pour réduire leur durée au maximum <p>Dans la mesure du possible, installer un écran acoustique.</p>
Biodiversité, espaces naturels, réseau écologique	+	I	<p>Impacts positifs :</p> <p>Les déchets qui ne sont pas collectés et gérés de manière adéquate se retrouvent en général dans la nature et constituent une source de pollution. Par ailleurs, lors du traitement des déchets, et de ses différentes étapes (décomposition, etc.), les composants des déchets</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Au-delà de la collecte, des dispositions doivent être prise dans les centres de traitement et de recyclage pour éviter toute fuite ou rejet involontaire d'éléments nocifs à la biodiversité (ex : éviter des dispersion de particules à cause du vent ou de la pluie par ruissellement).

			(particules de plastique, certaines molécules, etc.) sont libérés et polluent l'environnement, persistant pendant des périodes plus ou moins longues dans la nature et ayant un impact important sur la biodiversité.	
Espaces verts, paysage urbain & patrimoine bâti et non-bâti	0			•
Santé et environnement/accès à un environnement de qualité	+	I	Impacts positifs : Grâce à un tri et un recyclage durable, autant l'environnement que l'humain est potentiellement moins exposé à la pollution liée aux déchets (pollution de nappes phréatiques, entrée de microplastiques ou substances dangereuses dans la chaîne alimentaire) puisque les rejets sont limités dans la nature.	
Changement climatique				
Prévention/atténuation du changement climatique	+	D	Impacts positifs : La quantité de déchets produits a également un impact sur le climat. Une importante quantité de gaz à effet de serre est émise par la mise en décharge et la combustion des déchets. Pour réduire de manière significative la quantité de gaz à effet de serre, une méthode de recyclage innovante, qui nécessite des	

			<p>investissements, peut permettre de réduire les émissions polluantes mais aussi de valoriser économiquement des matières jugées inintéressantes jusqu'à présent.</p> <p>Cet investissement peut se traduire par le développement d'infrastructures nouvelles ou d'investissements liées à des stratégies locales de circularité dans les pôles de développement prioritaire. Les actions mises en évidence pour cet OS répondent donc bien à ce besoin et à la nécessité d'adopter des techniques de gestion de déchets plus efficaces et durables, en limitant leur impact sur l'environnement.</p>	
Adaptation aux changements climatiques	+	I	<p><u>Impacts positifs :</u></p> <p>Grâce à un investissement approfondi dans l'économie circulaire et ses stratégies associées, une meilleure adaptation au climat peut avoir lieu.</p> <p>Une certaine attention devra être accordée à l'introduction d'une économie moins consommatrice de matériaux (ou en faisant une utilisation plus avisée). En outre, la réutilisation/la reconversion des matériaux et des ressources sera également une contribution. Une coopération approfondie et étendue entre les différentes parties de la chaîne logistique, de la collecte au</p>	

			recyclage et de la revente peut également avoir une influence positive. Le résultat susmentionné peut être atteint grâce à des réseaux locaux étroits de parcs de tri et de recyclage et des entreprises potentiellement consommatrices de ces matières secondaires.	
Gestion durable des ressources				
Energie	+	D	<u>Impacts positifs :</u> Les émissions énergétiques du recyclage d'un produit sont généralement inférieures à celles de la production d'un nouveau produit. Encourager une forte culture du recyclage permettrait donc de diminuer la consommation d'énergie.	
Déchets et circularité	+	D	<u>Impacts positifs :</u> En investissant dans le développement d'infrastructures régionales, il est possible de valoriser les déchets et d'éviter la mise en décharge ou l'incinération.	<ul style="list-style-type: none"> - sensibiliser les citoyens et les entreprises à l'importance du tri (séparer les déchets, recycler, remettre les vieux appareils électroniques et batteries de voiture, etc.). - mettre en place des infrastructures proposées devrait également suivre la logique proposée dans les différentes actions de cet OS et en donnant une priorité à l'économie circulaire.
				<u>Exemples :</u>

				<ul style="list-style-type: none"> - Privilégier des matériaux qui sont générateurs de moins de déchets (dans le production et la déconstruction). - Opter pour un mode de construction et des pratiques plus durables ayant également des effets positifs sur la quantité de déchets produits. - Choisir des matières premières, matériaux et produits plus durables (Ex : matériaux naturels, matériaux renouvelables basés sur des matières premières qui ne sont pas épuisées, matériaux écologiques, matériaux de construction durables, matériaux et produits locaux, etc.) • Choisir des matériaux qui ont le potentiel de pouvoir être réutilisés ou recyclés.
Eau de surface et souterraine	+/-	I	<p><u>Impacts positifs :</u></p> <p>Une meilleure gestion des déchets permet d'éviter les rejets (accidentels ou volontaire) dans les eaux. Ce problème peut être résolu grâce à des investissements importants dans les capacités de recyclage et en encourageant les entreprises à investir dans des</p>	<p>Afin de diminuer la pollution des eaux lors de travaux et chantiers liés à la mise en place des infrastructures proposées, les actions ci-dessus pourraient être privilégiées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place un système de récupération d'eaux usées - Utiliser l'eau de pluie quand c'est envisageable

			<p>infrastructures adéquates (stations d'épuration par exemple).</p> <p><u>Impacts positifs - Indirects :</u></p> <p>Le traitement des déchets est une source importante d'émission de gaz à effet de serre et d'éléments toxiques, via la mise en décharge, incinération, etc., qui contaminent les eaux souterraines. Une meilleure gestion des déchets passant par des solutions innovantes afin d'essayer de limiter au maximum les déchets allant directement à la décharge peut permettre d'avoir un impact positif sur la qualité de l'air en réduisant les pollutions liées à ces activités et en favorisant la transition vers une économie davantage circulaire.</p> <p><u>Impacts négatifs - Directs :</u></p> <p>Les activités des chantiers liés à la mise en place des infrastructures proposées peuvent être sources de pollution pour l'environnement et plus particulièrement pour les eaux souterraines.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Utiliser des produits biodégradables (peintures, produits de nettoyage, huiles de moteurs, huile de décoffrage, etc.) - Prévoir un bac de rétention pour les produits dangereux - Utiliser des produits absorbants au lieu d'évacuer les produits déversés par nettoyage à l'eau - Dans le cadre du nettoyage des véhicules, utiliser un dispositif de traitement des eaux (séparateur d'hydrocarbures, débourbeur, etc.) - Décantation des eaux du chantier dans des bassins provisoires avant rejet dans le milieu naturel. - En cas de pollution accidentelle : mise en œuvre de mesures destinées à éviter la propagation de la pollution (installation de dispositifs absorbants) puis opérations de pompage et de traitement des pollutions <p>Etc.</p>
Socio-Economique				
Emploi	+	D	<p><u>Impacts positifs :</u></p> <p>Le développement et l'établissement de partenariats régionaux pour mettre en œuvre une politique de recyclage</p>	

			judicieuse offrent également des possibilités de création d'emplois. Non seulement dans l'industrie du recyclage mais aussi dans le secteur des services (réparation et entretien). Il permet aussi le développement de nouvelles activités utilisant les déchets comme ressources.	
Social	+	I	<p>Impacts positifs :</p> <p>Le développement d'une filière de recyclage plus structurée peut permettre le développement de nouvelles activités qui permettent à des personnes peu qualifiées de se réinsérer sur le marché de l'emploi. En effet, de nombreuses activités de ce secteur demandent de l'emploi peu qualifié.</p>	Les entreprises d'économie sociale représentent une source de création d'emplois non négligeable. Dès lors, que les activités liées à ce secteur exigent peu de qualification, cela pourrait être une opportunité intéressante pour faciliter la mise à l'emploi de certaines personnes.
Construction				
Bâtiments et logements	0			
Transport				
Trafic et modes de déplacement	+/-		<p>Les activités d'un chantier lié à la mise en place des infrastructures proposées et leur mise en service peuvent créer un charroi important, ayant potentiellement un impact sur le trafic de la région de Bruxelles-capitale.</p> <p>Ces transports peuvent également faire augmenter les émissions de carbone.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Prendre des actions pour favoriser le recyclage et réemploi des déchets, outils, matériaux utilisés lors des chantiers, afin de réduire le bilan carbone lié aux transports. - Améliorer l'approvisionnement des matériaux et équipements permettant de limiter le trafic d'engins et réduire le plus

				<p>possible les perturbations du trafic.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place une signalisation routière efficace et sécuriser le chantiers <p>Prévenir les riverains et éviter de choisir des sites trop densément peuplés</p>
Occupation des sols				
Espace/Urbanisme et gestion des espaces non bâtis	0			
Qualité des sols	+	I	<p><u>Impacts positifs :</u></p> <p>De meilleures capacités de stockage et recyclage permettent d'éviter tout rejet dans la nature ou des infiltrations dans les sols de matières polluantes</p> <p><u>Impacts positifs - Indirects :</u></p> <p>Le traitement des déchets est une source importante d'émission de gaz à effet de serre et d'éléments toxiques, via la mise en décharge, incinération, etc., qui contaminent les sols, l'air ou l'eau.</p> <p>Une meilleure gestion des déchets passant par des solutions innovantes afin d'essayer de limiter au maximum les déchets allant directement à la décharge peut permettre d'avoir un impact positif sur la qualité de</p>	

			l'air en réduisant les pollutions liées à ces activités et en favorisant la transition vers une économie davantage circulaire.	
Prévention et gestion des risques liés aux activités industrielles et aux équipements				
Prévention et gestion des risques liés aux installations industrielles classées	0		Le traitement des déchets et des matériaux implique l'utilisation d'installations complexes. Ces installations de recyclage industrielles doivent être inspectées et gérées de manière précise et régulière par des experts.	
Prévention et gestion des risques liés aux autres installations	0			
Mode de production et de consommation				
Prévention et gestion des risques liés à l'utilisation et à la préparation de substances chimiques	-	I	<u>Impacts négatifs :</u> Il est possible que des substances toxiques soient libérées lors d'un processus de recyclage et qu'elles se retrouvent ensuite dans des matériaux tels que des jouets et/ou des emballages alimentaires. Il s'agit de prendre en compte le type de déchets qui sera recyclé et les infrastructures nécessaires à son recyclage pour éviter tout risque de rejet (ex : métaux lourds).	
Prévention des déchets et gestion	+	D	<u>Impacts positifs :</u>	

des ressources matérielles		L'objectif ultime d'une politique de recyclage durable est de réformer, traiter et réutiliser les matériaux et les déchets et de pouvoir les valoriser économiquement.	
CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS			
<p>La priorité 2 vise à rendre l'Europe plus verte, résiliente et à faibles émissions de carbone évoluant vers une économie à zéro émission nette de carbone.</p> <p>L'objectif est ainsi de promouvoir une transition énergétique propre et équitable, des investissements verts et bleus, de l'économie circulaire, de l'atténuation du changement climatique et de l'adaptation à celui-ci, de la prévention et de la gestion des risques, et d'une mobilité urbaine durable en favorisant la transition vers une économie circulaire et efficace dans l'utilisation des ressources.</p> <p>Les actions telles que décrites dans l'OS2.6 s'inscrivent bien dans cette démarche en encourageant la transition vers une économie circulaire par une augmentation des capacités de tri et de recyclage.</p> <p>En effet, la gestion des déchets est un défi majeur à bien des égards. Une gestion des déchets inadaptée revêt de nombreux risques, aussi bien au niveau de la santé que de la biodiversité, mais aussi pour les eaux et sols. Face à cela, le développement de techniques modernes de collecte, gestion et recyclage des déchets est nécessaire. Il est donc primordial que des démarches soient mises en place afin de rendre les méthodes de tri et recyclage plus durables et innovantes afin d'en diminuer les risques mentionnés ci-dessus, mais également afin de limiter les gaz à effet de serre produits actuellement à cause des déchets (incinération et mise en décharge). L'économie circulaire, la réutilisation et la reconversion des matériaux et ressources permettent de mettre en relation de nombreux acteurs afin de répondre au mieux à cette problématique et trouver des solutions adaptées. Si la gestion des déchets est améliorée, de nombreux effets positifs pourront être observés. La recherche et l'innovation sont ainsi des thématiques clés pour continuer ces démarches.</p> <p>Les démarches d'économie circulaire ont donc un triple impact positif</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Une protection accrue de la santé et de la biodiversité ○ La création de nouvelles activités économiques basées sur la valorisation du déchets et des démarches innovantes ○ La remise à l'emploi d'un personnel parfois peu qualifié dans la gestion de la collecte des déchets et leur transformation <p>Par ailleurs, une attention particulière devrait être apportée à la manière dont les chantiers liés à la mise en place des infrastructures proposées sont exécutés. En effet, les chantiers peuvent être, en fonction de leurs caractéristiques (ampleur, emplacement, type de travaux, etc.), sources de</p>			

différents risques, par exemple, au niveau du trafic, de la production de déchets, la qualité de l'air, des sols et eaux, etc. Il est donc recommandé de prendre les actions préventives nécessaires afin que ces chantiers aient le moins d'impacts négatifs possible sur ces différents éléments. Par ailleurs, même si certains de ces impacts directs ne pouvaient pas être évités, il s'agit d'impacts négatifs moins importants que les impacts positifs qui pourront en être retirés par la suite. Les actions prévues répondent donc bien à l'OS visé mais seront, dans l'idéal, accompagnés de mesures préventives au niveau de la gestion des chantiers et de ses potentiels risques.

PRIORITÉ N° 2 :
INVESTISSEMENT DANS L'ENVIRONNEMENT AU BÉNÉFICE DES HABITANTS ET DU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

OBJECTIF SPECIFIQUE 2.7

Une Europe plus verte, résiliente et à faibles émissions de carbone évoluant vers une économie à zéro émission nette de carbone, par la promotion d'une transition énergétique propre et équitable, des investissements verts et bleus, de l'économie circulaire, de l'atténuation du changement climatique et de l'adaptation à celui-ci, de la prévention et de la gestion des risques, et d'une mobilité urbaine durable en améliorant la protection et la préservation de la nature et de la biodiversité et en renforçant les infrastructures vertes, en particulier en milieu urbain, ainsi qu'en réduisant toutes les formes de pollution.

ACTIONS PRÉVUES :

- **Action 1 :**

Développer des actions au profit de :

1. La réhabilitation de terrains contaminés dans les pôles de développement en vue de les rendre disponibles « comme espaces verts ou pour le logement social, des activités économiques ou des activités pour la collectivité » :
2. La « protection de la nature et de la biodiversité, infrastructures vertes », sous la forme :
 - a) Du soutien, dans les zones en déficit, les territoires les plus urbanisés et les pôles de développement à :
 - La création d'espaces verts publics (y compris de proximité) ouverts à un large public et intégrés aux dynamiques urbaines spécifiques locales
 - La verdurisation de cours de récréation
 - La création d'espaces verts rendus disponibles au terme d'une opération de réhabilitation de terrains contaminés
 - b) De soutien à la création, la revalorisation et la protection d'espaces verts à dimension régionale

EVALUATION - PARTIE 1 - ANALYSE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL

Thématiques environnementales	Score (-;0;+)	Expression de l'impact (D-I)	Commentaires	Recommandations
Qualité de l'environnement et qualité de vie				
Air extérieur et/ou intérieur	+		<p>Impacts positifs :</p> <p>En milieu urbain, la végétalisation peut jouer un rôle de purificateur de l'air (ex : puits de carbone), diminuant les concentrations de particules fines et gaz nocifs dans l'air</p>	
Environnement vibratoire et sonore	+		<p>Impacts positifs :</p> <p>Le coefficient d'absorption du bois et de la végétation est supérieur à celui du bâti et des structures en béton¹¹. Une réflexion et une planification raisonnée des investissements verts doit permettre de réduire les nuisances sonores et vibratoires</p>	Il est recommandé de réfléchir à l'intérêt de développer des zones calmes en centre-ville dans la configuration d'un espace vert (les zones de jeux sont évidemment intéressantes pour les jeunes dans des zones calmes par exemple).
Biodiversité, espaces naturels, réseau écologique	+	I	<p>Impacts positifs :</p> <p>Les investissements envisagés en matière d'assainissement des sols peuvent contribuer au développement écosystémique, en particulier en appliquant certaines mesures volontaristes. Plus concrètement, un sol sain permet de développer davantage la biodiversité.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Les friches abritent généralement une faune/flore diversifiée, la réhabilitation de ces friches en zones d'activités économiques pourrait potentiellement induire la destruction d'habitats/espèces présentes au droit du site. Tout projet de réhabilitation devrait faire l'objet d'une étude en amont sur la valeur du lieu en termes de biodiversité (s'il

¹¹ Voir la référence suivante de Bruxelles Environnement : https://environnement.brussels/sites/default/files/user_files/vademecum_f10_tech_fr.pdf

			<p>A côté de cela, relevons que certaines friches participent au maillage vert en milieu urbain. Leur réhabilitation au profit d'espaces économiques (après l'assainissement) représente un risque de fragmentation potentielle de ce réseau/maillage vert.</p> <p>La création et la mise en place de nouveaux et davantage d'espaces verts en milieu urbain est une grande opportunité en termes de maintien de la biodiversité</p>	<p>s'avère que le site a un réel potentiel de biodiversité a priori).</p> <ul style="list-style-type: none"> Assainissement : récupération de la terre arable propre pour la remettre sur place après travaux, adoption de mesures pour éviter la compaction des sols pendant le chantier (la terre compacte ne favorise pas la biodiversité dans le sol).
Espaces verts, paysage urbain & patrimoine bâti et non-bâti	+	D	<p><u>Impacts positifs :</u></p> <p>L'investissement dans le verdissement des terrains ainsi que la création et la revalorisation des espaces verts publics ont un impact très positif sur l'environnement, dans une optique d'évoluer vers une économie à faible émission de carbone et de fournir aux bruxellois des espaces verts ainsi que des espaces luttant contre les îlots de chaleur en centre-ville.</p> <p>De plus l'assainissement des sols peut être envisagé au profit du développement d'espaces verts.</p> <p>Les espaces verts contribuent à l'attractivité des villes.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Les forêts et espaces jouant un rôle important dans l'atténuation des effets du réchauffement climatique, une gestion durable de celles-ci devraient être garantie, en plus de travailler à éviter les démarches de déforestation (accélération du changement climatique, impact négatif pour la biodiversité, sécheresse, diminution de la protection des sols, etc.). Effectuer des plantations intelligentes visant à lutter contre les îlots de chaleur <p><u>Exemples :</u></p>

				<ul style="list-style-type: none"> • Gestion différenciée des espaces verts • Gestion adaptée aux caractéristiques de la zone (chaleur, ombre, etc.) • Profiter des avantages des plantes sur les murs et toits pour capter la chaleur créée et contrôler la température à l'intérieur des bâtiments. Réduire les eaux de ruissellement. • Le développement d'outils d'intelligence artificielle sont également une réelle opportunité en termes de gestion et aménagements des espaces verts. Ils permettent par exemple de dresser une vue d'ensemble de l'état actuel et du développement historique de la végétation dans les zones urbaines. Il peut également être possible d'analyser l'état de verdissement d'une ville et si sa tendance est à la réduction ou à l'augmentation d'espaces verts. Ces outils permettent donc de faciliter la gestion des espaces verts mais également aider à surveiller la
--	--	--	--	---

				santé des zones identifiées et l'impact de la verdurisation sur un quartier (ex : ilots de chaleur).
Santé et environnement/accès à un environnement de qualité	+	I	<p>Impacts positifs :</p> <p>La dépollution des friches permettra potentiellement de diminuer l'exposition de la population à certains polluants. De plus, le développement d'espaces verts permet également d'améliorer l'environnement direct des habitants, rendant les quartiers de vie plus agréables, avec un impact potentiel sur la santé physique et mentale et le bien-être.</p> <p>De plus en plus d'études épidémiologiques montrent que les espaces verts urbains sont associés à une meilleure santé, notamment à une meilleure santé mentale, à une réduction de la dépression, à une meilleure issue des grossesses, à une baisse des taux de morbidité et de mortalité cardio-vasculaires, d'obésité et de diabète (grâce notamment à l'augmentation de l'activité physique que leur disponibilité favorise).</p>	
Changement climatique				
Prévention/atténuation du changement climatique	+	I	Le sol a un rôle essentiel dans la régulation du climat mondial. Le sol stocke le carbone, principalement sous la forme de matière organique. Il s'agit du deuxième plus grand réservoir de carbone sur Terre, après les	

			<p>océans. Assurer la réhabilitation de terrains contaminés et améliorer la qualité des espaces verts est donc une nécessité.</p> <p>L'augmentation des zones vertes dans l'espace urbain peut également avoir un impact préventif positif sur le changement climatique.</p> <p>L'augmentation du nombre d'espaces verts et de leur qualité peut atténuer les polluants atmosphériques à courte durée de vie qui contribuent de manière significative au réchauffement de la planète.</p>	
Adaptation aux changements climatiques	+	D	<p><u>Impacts positifs :</u></p> <p>Un sol sain permet, au-delà de développer la biodiversité, de jouer un rôle important dans l'atténuation du changement climatique.</p> <p>Les espaces verts ont une importante fonction en terme d'absorption des surplus d'eau et cette fonction risque de s'accroître avec les dérèglements climatiques (Ex : fortes précipitations, etc.). Multiplier les espaces verts et améliorer la qualité des sols est donc un aspect non négligeable en matière d'adaptation au climat.</p>	

			Les espaces verts permettent aussi de lutter contre les îlots de chaleur en centre-ville et une régulation thermique de l'espace urbain	
Gestion durable des ressources				
Energie	0			
Déchets et circularité	0			<ul style="list-style-type: none"> Les espaces verts et les aménagements participatifs d'espaces urbains verts sont un excellent moyen de fédérer les habitants autour de l'économie circulaire (sensibilisation, réduction et valorisation des déchets verts, etc.)
Eau de surface et souterraine	+	I	<p>Impacts positifs :</p> <p>La dépollution des friches industrielles pourra potentiellement améliorer la qualité des eaux souterraines qui se sont infiltrées dans le sol.</p> <p>Les espaces verts permettent d'absorber les surplus d'eau et jouent donc un rôle important en milieu urbain et la perméabilité des sols.</p>	
Socio-Economique				
Emploi	+	I	Les espaces verts demandent de l'entretien. Des ressources humaines sont nécessaires.	L'entretien des espaces verts ne demande pas, a priori, des emplois très qualifiés. Dès lors, cela pourrait également être une opportunité en termes d'emploi pour les

				personnes peu qualifiées ou les entreprises d'économie sociale/de travail adapté
Social	+	I	<p>Impacts positifs :</p> <p>La création, la réévaluation et la protection des espaces verts ne sont pas seulement importantes pour des raisons de santé et de climat, mais ont également un impact social. La création de nouveaux espaces permet de favoriser les lieux de rencontres et le lien social tout en fournissant un meilleur cadre de vie à la population. Les initiatives proposées permettent également d'impliquer les citoyens dans l'aménagement urbain.</p> <p>L'OS prévoit explicitement l'intérêt de soutenir des projets dans les quartiers ayant peu d'espaces verts, qui correspondent à des territoires où vivent un nombre important de personnes socialement plus fragiles .</p> <p>La réduction des disparités socio-économiques en matière d'accès aux espaces verts urbains peut donc contribuer à réduire les inégalités en matière de santé et à d'autres facteurs socio-économiques et démographiques.</p>	
Construction				
Bâtiments et logements	0			
Transport				

Trafic et modes de déplacement	-	I	<p><u>Impacts négatifs :</u></p> <p>La dépollution de certaines friches industrielles pourra potentiellement impliquer la génération de terres polluées (en fonction du type de pollution) qu'il conviendra de traiter selon les dispositions réglementaires en vigueur. Cela peut impliquer le transport de quantité non négligeable de déchets sur le territoire. Des critères de durabilité (transport par voie d'eau si possible...) permettront notamment de réduire l'impact environnemental de l'assainissement (évacuation des terres...)</p>	
Occupation des sols				
Espace/Urbanisme et gestion des espaces non bâtis	+	D	<p><u>Impacts positifs :</u></p> <p>La réhabilitation des friches permettra d'améliorer l'attractivité des zones concernées et de les redynamiser, ce qui indirectement pourra potentiellement augmenter l'attrait touristique et économique des pôles urbains</p> <p>La réhabilitation de certaines friches peut potentiellement avoir un impact positif sur le paysage en revitalisant la qualité paysagère de ces sites, généralement laissés à l'abandon.</p>	

			Le développement d'espaces verts permettra par ailleurs, dans les zones concernées, de participer au rééquilibrage des différentes fonctions du territoire visé.	
Qualité des sols	+	D	<p>Impacts positifs :</p> <p>La réhabilitation des friches impliquera la dépollution des sols et donc une amélioration de la qualité de ces derniers. Les informations délivrées par les études (indice de qualité des sols) veilleront à guider l'organisation des espaces assainis.</p> <p>La création d'espace vert permet aussi de limiter le bétonisation des sols</p> <p>La réhabilitation des friches permettra potentiellement de limiter les pressions foncière et de limiter l'étalement urbain</p>	réutilisation de matériaux propres conformes au code de bonne pratique de Bruxelles Environnement
Prévention et gestion des risques liés aux activités industrielles et aux équipements				
Prévention et gestion des risques liés aux installations industrielles classées	0			
Prévention et gestion des risques liés aux autres installations	0			
Mode de production et de consommation				

Prévention et gestion des risques liés à l'utilisation et à la préparation de substances chimiques	0			Les sols pollués pourront contenir des substances nocives. Les critères de durabilité qui seront imposés effaceront ces reliquats de productions antérieures et donneront un cadre pour leur élimination (durabilité).
Prévention des déchets et gestion des ressources matérielles	+	I	<p><u>Impacts positifs :</u></p> <p>La dépollution de certaines friches industrielles pourra potentiellement impliquer la génération de terres polluées (en fonction du type de pollution) qu'il conviendra de traiter selon les dispositions réglementaires en vigueur. Le PO anticipe déjà cette question via des critères de durabilité qui seront imposés.</p>	

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

La priorité 2 vise à rendre l'Europe plus verte, résiliente et à faibles émissions de carbone évoluant vers une économie à zéro émission nette de carbone.

L'objectif est ainsi de promouvoir une transition énergétique propre et équitable, des investissements verts et bleus, de l'économie circulaire, de l'atténuation du changement climatique et de l'adaptation à celui-ci, de la prévention et de la gestion des risques, et d'une mobilité urbaine durable en améliorant la protection et la préservation de la nature et de la biodiversité et en renforçant les infrastructures vertes, en particulier en milieu urbain, ainsi qu'en réduisant toutes les formes de pollution.

Les actions telles que décrites dans l'OS2.7 s'inscrivent bien dans cette démarche en développant des actions au profit de la réhabilitation de terrains contaminés en faveur de la création d'espaces verts, logements sociaux, activités économiques ou pour la collectivité. De plus, elles visent également la protection de la nature, de la biodiversité et des infrastructures vertes.

Les sols, la nature et la biodiversité jouent un rôle important dans notre écosystème, s'assurer que ceux-ci évoluent dans les meilleures conditions possible permet de favoriser le développement d'impacts positifs sur l'environnement. Comme pour beaucoup d'autre cas, la prise en main de cette thématique offre également des opportunités en termes de création d'emplois et de nouvelles activités économiques.

Outre ses impacts socio-économiques positifs, la mise en œuvre d'un tel objectif engendrera potentiellement des impacts positifs sur l'environnement de manière directe ou indirecte au niveau des zones concernées, tels que :

- La dépollution des sols
- L'amélioration du cadre paysager via la réhabilitation de ces sites abandonnés
- La diminution des pressions sur les territoires moins urbanisés de la Capitale.

Toutefois, la réaffectation de ces friches après assainissement, si elle vise le développement d'un bâti, pourrait avoir potentiellement un impact négatif indirect sur la conservation des espèces et de leurs habitats, ainsi que sur le maillage vert urbain. En effet, les friches présentent souvent un intérêt biologique particulièrement élevé et participent au réseau écologique urbain. Lors de la réaffectation de ces friches, il sera recommandé de mener une réflexion sur la conservation des espèces et habitats en présence. Le choix des actions à entreprendre au sein de ces friches devra donc être réfléchi de manière intégrée avec l'ensemble des autorités concernées (dont notamment celles liées à l'environnement et/ou à la nature).

De plus, la dépollution de ces friches industrielles pourra potentiellement impliquer la gestion de nouvelles terres polluées qu'il conviendra de traiter selon les dispositions réglementaires en vigueur. Par ailleurs, il faudra également prendre en compte les coûts parfois importants pour les procédures de dépollution de ces friches. On souligne donc ici l'importance de garder à l'esprit le maintien d'un équilibre entre le développement de l'activité économique et l'aspiration des citoyens à un cadre de vie de qualité grâce notamment à la présence d'espaces verts. En ce sens, la création d'espaces verts, outre l'intérêt paysager, présente un intérêt social. Il permet de créer des espaces de bien être en centre-ville, du lien social via des nouveaux lieux de rencontres. Aussi, ces espaces verts ont un intérêt climatique puisqu'ils permettent de lutter contre les ilots de chaleur et permettent de limiter l'imperméabilisation des sols. Pour toutes ces raisons, cet OS a un impact positif avéré sur les principes du DSNH.

**PRIORITÉ N° 4 :
INVESTISSEMENTS DANS LE LOGEMENT AU BÉNÉFICE DES PUBLICS SPÉCIFIQUES**

OBJECTIF SPECIFIQUE 4.3

Une Europe plus sociale et plus inclusive mettant en œuvre le socle européen des droits sociaux en favorisant l'intégration socioéconomique des communautés marginalisées, des ménages à faible revenu et des groupes défavorisés, y compris les personnes ayant des besoins particuliers, au moyen de mesures intégrées, notamment en ce qui concerne le logement et les services sociaux.

ACTIONS PRÉVUES :

- **Action 1 :**

Développer de nouvelles places de logement ou d'hébergement intégré dans des structures destinées à divers publics :

- des personnes en situation de handicap (dont des personnes atteintes d'autisme),
- des jeunes enfants et des jeunes en situation d'errance et/ou de rupture familiale,
- des publics confrontés à des situations de détresse physique, psychologique (assuétudes...), économique (dont les victimes de violences intrafamiliales),
- des publics précarisés.

EVALUATION - ANALYSE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL

Thématiques environnementales	Score (-;0;+)	Expression de l'impact (D-I)	Commentaires	Recommandations
Qualité de l'environnement et qualité de vie				
Air extérieur et/ou intérieur	0			
Environnement vibratoire et sonore	0			

Biodiversité, espaces naturels, réseau écologique	0			
Espaces verts, paysage urbain & patrimoine bâti et non-bâti	0			
Santé et environnement/acc ès à un environnement de qualité	+		<p>Impacts positifs :</p> <p>Offrir un logement adéquat et un accompagnement par des spécialistes (assistants sociaux, etc.) aux personnes en situation de handicap, aux jeunes enfants et jeunes en situation d'errance et/ou de rupture familiale, aux publics confrontés à des situations de détresse physique, psychologique et économique et aux publics précarisés, pourra certainement avoir un effet positif sur la santé des personnes concernées et leur permettre de vivre dans un meilleur environnement.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Effet positif sur la santé physique et mentale • Effet positif sur le bien-être • Amélioration des conditions de vie • Stabilité • Sécurité • Accès à un toit, eau, chauffage, électricité, etc. • Etc. 	
Changement climatique				

Prévention/atténuation du changement climatique	0			
Adaptation aux changements climatiques	0			
Gestion durable des ressources				
Energie	0			
Déchets et circularité	0			
Eau de surface et souterraine	0			
Socio-Economique				
Emploi	(+)	I	<p><u>Impacts positifs :</u></p> <p>Grâce à cette démarche de réintégration, de nouvelles opportunités en termes d'emplois pourraient émerger pour les personnes concernées. L'accès au logement peut être la première étape pour stabiliser un parcours de vie.</p>	
Social	+	D	<p><u>Impacts positifs :</u></p> <p>L'accompagnement de personnes en situation de handicap, aux jeunes enfants et jeunes en situation d'errance et/ou de rupture familiale, aux publics confrontés à des situations de détresse physique, psychologique et économique et aux publics précarisés, via le développement de nouvelles places de logement et</p>	<ul style="list-style-type: none"> • S'assurer de la décence et du confort des logements mis à disposition • Proposer des solutions de logements qui correspondent à la réalité des bénéficiaires (EX : logements adaptés aux familles nombreuses, installations adaptées aux personnes en situation de handicap, etc.)

			<p>hébergements intégrés pourrait permettre aux personnes concernées de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - bénéficier d'un toit et d'une sécurité de logement pendant une période donnée ; - éviter d'être entraînés dans une spirale descendante de précarité ; - d'avoir un accès plus aisé aux droits sociaux tels que l'éducation, le droit au travail, le droit à la santé et à la protection de la famille, le droit aux fournitures de base comme l'eau ou l'électricité, etc. ; - se sentir plus intégrés dans la société ; - bénéficier d'un encadrement et accompagnement spécifique et régulier, leur permettant de recevoir des conseils pour mettre en œuvre les différentes démarches à entreprendre ; - avoir de meilleures perspectives d'avenir et « d'intégration ». <p>De plus, donner accès à un logement aux personnes en situation de handicap, aux jeunes enfants et jeunes en situation d'errance et/ou de rupture familiale, aux publics confrontés à des situations de détresse physique, psychologique et économique et aux publics précarisés, peut</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Proposer des solutions/formes de logements innovantes et alternatives (logements solidaires, habitat partagé, etc.) • Evaluer régulièrement si les mesures prises atteignent l'ensemble du public cible envisagé (pas uniquement un sous public) et de façon positive • Créer un dialogue avec les bénéficiaires afin de mieux comprendre leurs besoins et offrir des solutions en concordance.
--	--	--	---	---

			permettre de limiter les différences et clivages entre les différents publics.	
Construction				
Bâtiments et logements	(+)			<ul style="list-style-type: none"> L'investissement dans le développement de nouvelles places de logement ou d'hébergement intégré devrait s'accompagner d'initiatives en termes de transition et rénovation écologique, afin de s'assurer que cette initiative soit en lien avec l'objectif de faciliter la transition écologique. <p>Un enjeu de la construction et rénovation des bâtiments et infrastructures serait donc d'améliorer leur performance énergétique. L'impact sera positif si la recommandation est mise en œuvre.</p>
Transport				
Trafic et modes de déplacement	0			
Occupation des sols				
Espace/Urbanisme et gestion des espaces non bâtis	(+)		<p>Impacts positifs</p> <p>Le développement de nouveaux logements spécialisés et répondant aux besoins des publics cibles peut permettre de rééquilibrer les fonctions dans les quartiers et d'encourager la mixité sociale</p>	Les places de logement ou d'hébergement créées devraient s'inscrire dans une optique d'utilisation raisonnée des sols et du patrimoine immobilier existant.
Qualité des sols	0			
Prévention et gestion des risques liés aux activités industrielles et aux équipements				

Prévention et gestion des risques liés aux installations industrielles classées	0			
Prévention et gestion des risques liés aux autres installations	0			
Mode de production et de consommation				
Prévention et gestion des risques liés à l'utilisation et à la préparation de substances chimiques	0			
Prévention des déchets et gestion des ressources matérielles	0			
CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS				
<p>L'objectif mentionné ci-dessus vise à rendre l'Europe plus sociale et plus inclusive en mettant en œuvre le socle européen des droits sociaux. Les actions décrites ont ainsi pour objectif de donner accès à des solutions de logement ou d'hébergement intégré aux personnes en situation de handicap, aux jeunes enfants et jeunes en situation d'errance et/ou de rupture familiale, aux publics confrontés à des situations de détresse physique, psychologique et économique et aux publics précarisés.</p> <p>Les actions proposées visent essentiellement le développement de places de logement plus nombreuses pour les publics ciblés mais également un soutien plus adapté via la création de davantage de places dans des hébergements intégrés. Suite à l'analyse menée, on peut constater un impact positif évident au niveau social et de l'intégration du public ciblé. Par ailleurs, offrir un logement à ces personnes peut également améliorer leur santé et leur bien-être, en offrant des conditions de vie adaptées à leurs besoins et en leur fournissant l'assistance nécessaire pour stabiliser leurs parcours de vie.</p>				

Par ailleurs, une opportunité émerge également en termes de rénovation énergétique si de nouveaux logements sont mis à disposition et nécessitent des travaux préalables.

**PRIORITÉ N° 4 :
INVESTISSEMENTS DANS LE LOGEMENT AU BÉNÉFICE DES PUBLICS SPÉCIFIQUES**

OBJECTIF SPECIFIQUE 4.4

Une Europe plus sociale et plus inclusive mettant en œuvre le socle européen des droits sociaux en favorisant l'intégration socioéconomique des ressortissants de pays tiers, y compris les migrants, au moyen de mesures intégrées, notamment en ce qui concerne le logement et les services sociaux.

ACTIONS PRÉVUES :

- **Action 1 :**

Doter le territoire bruxellois de solutions d'hébergement temporaire et d'urgence pour les personnes réfugiées et migrantes sans abris et proposer des mesures d'intégration et d'accompagnement plus globales du public visé, en ciblant à tout le moins l'aide sociale (mais pouvant par exemple également toucher à la santé ou l'éducation de ces personnes).

EVALUATION - ANALYSE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL

Thématiques environnementales	Score (-;0;+)	Expression de l'impact (D-I)	Commentaires	Recommandations
Qualité de l'environnement et qualité de vie				
Air extérieur et/ou intérieur	0			
Environnement vibratoire et sonore	0			
Biodiversité, espaces naturels, réseau écologique	0			

Espaces verts, paysage urbain & patrimoine bâti et non-bâti	0			
Santé et environnement/accès à un environnement de qualité	+		<p>Impacts positifs :</p> <p>Offrir un logement adéquat et un accompagnement par des spécialistes (assistants sociaux, etc.) aux personnes réfugiées et migrantes sans abri pourra certainement avoir un effet positif sur la santé des personnes concernées et leur permettre de vivre dans un meilleur environnement.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Effet positif sur la santé physique et mentale • Effet positif sur le bien-être • Amélioration des conditions de vie • Stabilité • Sécurité • Accès à un toit, eau, chauffage, électricité, etc. • Etc. 	
Changement climatique				
Prévention/atténuation du changement climatique	0			
Adaptation aux changements climatiques	0			
Gestion durable des ressources				

Energie	0			
Déchets et circularité	0			
Eau de surface et souterraine	0			
Socio-Economique				
Emploi	(+)		<p><u>Impacts positifs :</u></p> <p>Grâce à cette démarche de réintégration, de nouvelles opportunités en termes d'emplois (à long terme) pourraient émerger pour les personnes concernées. L'accès au logement peut être la première étape pour stabiliser un parcours de vie. Ces logements d'urgence permettent de stabiliser une situation pour entreprendre les démarches d'intégration socio-économique nécessaire, au préalable de toute formation ou recherche d'emploi. Ceci ne s'applique pas pour les personnes en transit qui n'ont pas vocation à rester sur le territoire bruxellois et les personnes réfugiées qui sont suivies/logées par Fedasil.</p>	
Social	+	D	<p><u>Impacts positifs :</u></p> <p>L'accompagnement de personnes réfugiées et migrantes sans abris, via le développement de nouvelles places de logement et hébergements intégrés</p>	<ul style="list-style-type: none"> • S'assurer de la décence et du confort des logements ou hébergements mis à disposition • Proposer des solutions d'hébergement qui correspondent à la réalité des bénéficiaires (EX :

			<p>pourrait permettre aux personnes concernées de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - bénéficier d'un toit pour une période temporaire et bénéficier d'une sécurité de logement pendant une période donnée ; - bénéficier d'une période de temps donnée pour trouver une solution plus durable en terme de logement ; - éviter d'être entraînés dans une spirale descendante de précarité ; - d'avoir un accès plus aisé aux droits sociaux tels que l'éducation, le droit au travail, le droit à un revenu minimum d'existence, le droit à la santé et à la protection de la famille, le droit aux fournitures de base comme l'eau ou l'électricité, etc. ; - se sentir plus intégrés dans la société ; - bénéficier d'un encadrement et accompagnement spécifique et régulier, leur permettant de recevoir des conseils pour mettre en œuvre les différentes démarches à entreprendre ; - avoir de meilleures perspectives d'avenir et « d'intégration ». 	<p>logements adaptés aux familles nombreuses, installations adaptées aux personnes en situation de handicap, etc.)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Privilégier la création de nouveaux hébergements dans des immeubles vides, inoccupés, etc. • Créer un dialogue avec les bénéficiaires afin de mieux comprendre leurs besoins et offrir des solutions en concordance.
--	--	--	---	--

Construction				
Bâtiments et logements	(+)	I		<ul style="list-style-type: none"> L'investissement dans le développement de nouvelles places de logement ou d'hébergement intégré devrait s'accompagner d'initiatives en termes de transition et rénovation écologique, afin de s'assurer que cette initiative soit en lien avec l'objectif de faciliter la transition écologique. Un enjeu de la construction et rénovation des bâtiments et infrastructure serait donc d'améliorer leur performance énergétique.
Transport				
Trafic et modes de déplacement	0			
Occupation des sols				
Espace/Urbanisme et gestion des espaces non bâtis	(+)		<p>Impacts positifs</p> <p>Le développement de nouveaux logements spécialisés et répondant aux besoins du public cible visé peut permettre de rééquilibrer les fonctions dans les quartiers et d'encourager la mixité sociale</p>	<ul style="list-style-type: none"> Les places de logement ou d'hébergement créées devraient s'inscrire dans une optique d'utilisation raisonnée des sols et du patrimoine immobilier existant.
Qualité des sols	0			
Prévention et gestion des risques liés aux activités industrielles et aux équipements				
Prévention et gestion des risques	0			

liés aux installations industrielles classées				
Prévention et gestion des risques liés aux autres installations	0			
Mode de production et de consommation				
Prévention et gestion des risques liés à l'utilisation et à la préparation de substances chimiques	0			
Prévention des déchets et gestion des ressources matérielles	0			
CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS				
<p>L'objectif mentionné ci-dessus vise à rendre l'Europe plus sociale et plus inclusive en mettant en œuvre le socle européen des droits sociaux. Les actions décrites ont ainsi pour objectifs de favoriser l'intégration socioéconomique des ressortissants de pays tiers, y compris les migrants, au moyen de mesures intégrées, notamment en ce qui concerne le logement et les services sociaux.</p> <p>Les actions proposées visent essentiellement le développement de places de logement plus nombreuses pour les publics ciblés mais également un soutien plus adapté via la création de davantage de places dans des hébergements intégrés. Suite à l'analyse menée, on peut constater un impact positif évident au niveau social et de leur intégration. Par ailleurs, offrir un logement à ces personnes peut également améliorer leur santé et bien-être, en offrant des conditions de vie adaptées.</p>				

Par ailleurs, une opportunité émerge également en termes de rénovation énergétiques si de nouveaux logements sont mis à disposition et nécessitent des travaux préalables.

**PRIORITÉ N° 5 :
SOUTIEN A LA POLITIQUE D'ÉQUIPEMENT DES DYNAMIQUES DE DÉVELOPPEMENT URBAIN**

OBJECTIF SPECIFIQUE 5.1

Une Europe plus proche des citoyens par l'encouragement du développement durable et intégré de tous les types de territoires et des initiatives locales en encourageant le développement social, économique et environnemental intégré et inclusif, la culture, le patrimoine naturel, le tourisme durable et la sécurité dans les zones urbaines.

L'ordonnance¹² précise que ces programmes, qui sont menés au sein de la zone de revitalisation urbaine (ZRU), soit la zone où la Région concentre ses interventions dans un territoire en carence d'équipements collectifs et présentant une densité de population plus élevée, un revenu médian plus faible et un taux de chômage plus élevé que la moyenne. Ces programmes de revitalisation urbaine ont notamment pour but d'améliorer les conditions et le niveau de vie de ses habitants, et de restructurer un périmètre urbain, en tout ou en partie, de manière à développer ou promouvoir ses fonctions urbaines, économiques, sociétales et environnementales, le cas échéant en valorisant ses caractéristiques architecturales et culturelles, et dans le cadre du développement durable.

ACTIONS PRÉVUES :

- **Action 1 :**

Compléter les dispositifs régionaux de revitalisation urbaine participatifs.

EVALUATION - ANALYSE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL

Thématiques environnementales	Score (-;0;+)	Expression de l'impact (D-I)	Commentaires	Recommandations
Qualité de l'environnement et qualité de vie				

¹² Ordonnance organique de la revitalisation urbaine (06/10/2016) : http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg.pl?language=fr&la=F&table_name=loi&cn=2016100604

Air extérieur et/ou intérieur	0			
Environnement vibratoire et sonore	0			
Biodiversité, espaces naturels, réseau écologique	0			
Espaces verts, paysage urbain & patrimoine bâti et non-bâti	+	D	<p>Impacts positifs :</p> <p>Les mesures d'intervention contre les dégradations de l'espace public, les mesures liées à l'amélioration de la qualité et du cadre de vie des quartiers, (EX : réhabilitation des espaces publics, développement d'infrastructures de quartier, rénovation, réhabilitation et reconstruction d'immeubles, etc.) ainsi que les mesures liées à l'aménagement du territoire pourront avoir un impact positif sur les espaces verts, paysage urbain et patrimoine bâti et non-bâti des quartiers concernés. Cela pourra également renforcer leur attractivité et le sentiment de sécurité dans ces quartiers.</p>	
Santé et environnement/accès à un environnement de qualité	+	D	<p>Impacts positifs :</p> <p>Favoriser l'intégration socioéconomique des personnes ciblées en leur offrant un accès à des infrastructures publiques de première ligne adaptées pour leurs besoins</p>	

			pourra certainement avoir un effet positif sur la santé des personnes concernées. L'adaptation du paysage urbain, via la création d'espaces verts, d'espaces de détente et de convivialité pourra également avoir un impact positif sur le bien-être des habitants du quartier concerné et leur santé de manière générale.	
Changement climatique				
Prévention/atténuation du changement climatique	0			
Adaptation aux changements climatiques	0			
Gestion durable des ressources				
Energie	0			
Déchets et circularité	0			
Eau de surface et souterraine	0			
Socio-Economique				
Emploi	+	D	Impacts positifs : Apporter du soutien aux dispositifs régionaux de revitalisation urbaine participatifs permet de renforcer l'accompagnement des groupes cibles les plus fragilisés et leur insertion socio-professionnelle dans des filières porteuses	

			d'emploi (Ex : aménagement du territoire, logement, etc.).	
Social			<p><u>Impacts positifs :</u></p> <p>Apporter du soutien aux dispositifs régionaux de revitalisation urbaine participatifs permet d'améliorer la qualité de vie des quartiers et le mieux vivre ensemble.</p> <p>Ceci peut également aider à lutter contre la dualisation sociale et spatiale des quartiers et aider dans la lutte contre la précarité dans les quartiers concernés.</p> <p>Ces différentes actions peuvent également avoir un impact positif sur l'image du quartier concerné et de Bruxelles dans son ensemble.</p> <p>Le principe participatif de ces programmes peut également avoir un impact positif dès lors que les citoyens peuvent s'impliquer dans le développement de leur quartier. Cela peut faciliter les rencontres, l'intégration et une meilleure cohésion au sein de la population.</p> <p>Les mesures visant à renforcer la culture et le sport permettent également de renforcer la cohésion sociale.</p>	

Construction				
Bâtiments et logements	+	I	<p>Impacts positifs :</p> <p>Les démarches d'acquisition, rénovation, démolition et reconstruction d'immeubles afin de les rendre salubres et adaptés (en vue d'une affectation en tant qu'équipement collectif) aura certainement un impact positif. Par ailleurs, ces démarches sont également une opportunité de renforcer les initiatives en termes de transition écologique via la rénovation et reconstruction des immeubles concernés.</p>	
Transport				
Trafic et modes de déplacement	0			
Occupation des sols				
Espace/Urbanisme et gestion des espaces non bâtis	+		<p>Impacts positifs</p> <p>Le développement de nouveaux équipements collectifs à destination de la population permet de rééquilibrer les fonctions dans les quartiers et d'encourager la mixité sociale. De plus, cette réflexion urbanistique prendra place dans un cadre intégré (l'investissement sera réalisé dans une zone qui fait l'objet d'un processus participatif large et qui concerne donc l'ensemble des fonctions de la zone).</p>	Les nouvelles infrastructures devront s'inscrire dans une optique d'utilisation raisonnée des sols et du patrimoine immobilier existant en vue d'assurer le respect de la politique de protection et de restauration du patrimoine bruxellois
Qualité des sols	0			

Prévention et gestion des risques liés aux activités industrielles et aux équipements				
Prévention et gestion des risques liés aux installations industrielles classées	0			
Prévention et gestion des risques liés aux autres installations	0			
Mode de production et de consommation				
Prévention et gestion des risques liés à l'utilisation et à la préparation de substances chimiques	0			
Prévention des déchets et gestion des ressources matérielles	0			
CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS				
<p>Les actions proposées visent à rendre l'Europe plus proche des citoyens par l'encouragement du développement durable et intégré de tous les types de territoires et des initiatives locales. L'action principale liée à l'atteinte de cet objectif est liée au soutien des dispositifs régionaux de revitalisation urbaine participatifs.</p> <p>Cette démarche soutient le développement de zones plus défavorisées au sein de la région de Bruxelles-Capitale, et de l'autre, cette démarche et son caractère participatif permettent de proposer aux citoyens de s'impliquer davantage dans la vie de leur quartier et donc de renforcer la cohésion sociale.</p>				

En fonction des programmes qui définiront les quartiers/zones sélectionnées, des impacts positifs pourront certainement être observés au niveau des espaces verts et paysages urbains, au niveau de la santé des personnes, des opportunités d'emplois, etc. Mais des effets positifs pourront également être observés grâce au caractère participatif de cette démarche, au niveau social. Ceci, en favorisant les échanges, par exemple. De plus, les discussions menées pourront permettre de davantage sensibiliser les personnes aux défis de demain dans un contexte qui les concerne. L'importance de cet aspect ayant été soulignée dans le cadre de la priorité 1.

3.5. Consolidation des résultats et synthèse

Cette partie de l'évaluation consiste à réaliser un résumé synthétique des analyses réalisées précédemment.

Le tableau synthétise les analyses réalisées pour chaque OS et par thématique. Il prend la forme d'un tableau à double entrée reprenant pour chaque objectif spécifique les impacts potentiels significatifs attendus dans le cadre de la mise en œuvre du PO. Pour ce faire, la classification utilisée dans les fiches d'évaluation (+, 0, - et +/-) sera conservée. Ce tableau permettra au lecteur d'identifier clairement et rapidement quels sont les objectifs spécifiques les plus susceptibles d'avoir un impact sur l'environnement.

Tableau : Récapitulatif des impacts potentiels attendus des actions prévues pour chaque OS

Objectifs spécifiques	Thématiques environnementales :								
	Qualité de l'environnement et qualité de vie	Changement climatique	Gestion durable des ressources	Socio-économique	Construction	Transport	Occupation des sols	Prévention et gestion des risques liés aux activités industrielles/équipements	Mode de production et de consommation
PRIORITÉ 1 : L'INNOVATION, LA NUMÉRISATION ET LA COMPÉTITIVITÉ DES ENTREPRISES AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL									
OS 1.1	+	+	+	+	+	+	0	0	0
OS 1.2	+/-	+/-	+/-	+	+	+	+	0	-
OS 1.3	+/-	+	+/-	+	+	+/-	+/-	+	0
PRIORITÉ 2 : INVESTISSEMENT DANS L'ENVIRONNEMENT AU BÉNÉFICE DES HABITANTS ET DU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL									
OS 2.1	+/-	+	+/-	+	+	+/-	+/-	0	0
OS 2.6	+/-	+	+/-	+	0	+/-	+	0	+/-
OS 2.7	+	+	+	+	0	-	+	0	+
PRIORITÉ 4 : INVESTISSEMENTS DANS LE LOGEMENT AU BÉNÉFICE DES PUBLICS SPÉCIFIQUES									
OS 4.3	+	0	0	+	+	0	+	0	0
OS 4.3 bis	+	0	0	+	+	0	+	0	0
PRIORITÉ 5 : SOUTIEN A LA POLITIQUE D'ÉQUIPEMENT DES DYNAMIQUES DE DÉVELOPPEMENT URBAIN									
OS 5.1	+	0	0	+	+	0	+	0	0

Le tableau récapitulatif présenté ci-dessus, nous permet de constater de manière globale les points suivants :

- Les impacts potentiels positifs l'emportent sur les impacts potentiels négatifs. Qui plus est, les impacts potentiels négatifs ne se matérialisent, a priori, que dans la phase de conception/construction du projet (sauf quelques exceptions) et non pas dans la mise en œuvre en tant que telle de la mesure ;
- Au niveau des impacts positifs, ils se feront particulièrement sentir au niveau socio-économique et de la construction/rénovation. Il s'agit en effet d'objectifs clé du PO ;
- Des impacts plus mitigés sont identifiés pour différentes thématiques telles que la qualité de l'environnement et qualité de vie ou encore la gestion durable des ressources. Ceci est dû à des effets négatifs potentiels liés à l'utilisation du numérique ou encore à la réalisation de chantiers de différents type. Par ailleurs, ces effets restent mitigés dès lors que des actions préventives peuvent être mises en place pour limiter leur impact mais également car l'impact final de l'attendu de l'action sera positif.

De manière globalisée et en tenant compte des thématiques environnementales majeures, les résultats obtenus peuvent être interprétés de la manière suivante :

Environnement, qualité de vie et numérique :

Suite à l'analyse menée précédemment, on peut observer qu'une majorité des actions proposées mènent à des impacts positifs au niveau de l'environnement et de la qualité de vie. Aucune action ne mène à des effets neutres sur les variables envisagées. Par contre, de manière plus détaillée, on peut mettre en évidence que la priorité 1 liée à l'innovation, la numérisation et la compétitivité des entreprises relèvent tout de même certains risques.

En effet, ceux-ci sont principalement liés à l'utilisation du numérique. Ainsi, l'exposition et l'utilisation d'outils numériques pourraient avoir des effets négatifs sur la santé et le bien-être mais aussi accentuer la fracture numérique dans les populations les plus défavorisées. De plus, la pollution liée à l'usage du numérique (objets numériques ; collecte, traitement et stockage de données ; utilisation de data centers et serveurs ; consommation d'énergie, etc.) est également un enjeu important pour l'environnement. Dans un cas comme dans l'autre, l'anticipation des besoins et la sensibilisation aux usages du numérique est un enjeu important.

Par ailleurs, dès lors que les avantages d'une évolution vers davantage de numérique dans la société et les possibilités qu'elle revêt en termes de développement sont clairement identifiés dans cette analyse, il semble plus pertinent de se concentrer sur des mesures de diminution des externalités afin de réduire les effets néfastes de l'utilisation du numérique, plutôt que de ne pas en tirer avantage.

Dans ce contexte, il peut être intéressant de mettre en avant des actions permettant d'allonger le cycle de vie des outils numériques (entretien, réparation, deuxième main, reconditionnement, etc.). Il est également important de soutenir des labels et initiatives qui permettent de contrer l'obsolescence programmée et de mieux contrôler ses achats. Dans la même optique et toujours en misant sur l'information et l'accompagnement du public, il est important de partager et promouvoir les bonnes pratiques à mettre en place afin que chacun puisse réduire, à son niveau, sa pollution numérique. L'objectif serait de réussir à faire adapter les comportements et pratiques individuels vers une approche plus durable et saine en termes

d'utilisation du numérique tout en tirant tous les avantages du numériques pour rendre le service public plus efficient.

Changement climatique :

L'analyse réalisée met en évidence la mesure dans laquelle la priorité 1 et 2 ont des impacts positifs en matière de changement climatique. En effet, les bénéfices d'apporter un soutien spécifique à des matières telles que l'innovation, la numérisation et la compétitivité des entreprises sont aisément identifiables. De plus, la priorité 2 est exclusivement liée à l'environnement et permet également de mieux faire face aux défis liés au changement climatique.

Par ailleurs, il est nécessaire dans ce cas-ci également de nuancer ces impacts dès lors que l'usage du numérique peut également avoir des répercussions aussi bien sur la santé qu'au niveau de la pollution créée. L'attention devrait donc être mise comme pour le point 5.2.1 sur des mesures qui permettraient de réduire ces impacts.

Finalement, on peut observer que les priorités 4 et 5 sont neutres au niveau de leur impact sur le changement climatique. Par ailleurs, si une rénovation énergétique des bâtiments est réalisée dans le cadre de la mise à disposition de nouveaux logements pour les publics défavorisés, cet impact pourrait se révéler être davantage positif en fonction des choix réalisés.

Gestion globale des ressources et circularité :

Comparativement aux constats émis pour l'impact global du PO sur le changement climatique, on peut mettre en évidence des constats comparables pour l'évaluation des impacts du PO sur la gestion globale des ressources.

En effet, ce sont les priorités 1 et 2 qui auront davantage d'impacts positifs sur cette thématique alors que les priorités 4 et 5, davantage liées à des thématiques sociales et d'inclusions ont un impact relativement neutre.

L'analyse réalisée précédemment met en évidence la mesure dans laquelle la priorité 1 et 2 peuvent avoir des impacts positifs sur la gestion globale des ressources mais également les potentiels effets négatifs liés à l'utilisation du numérique.

En effet, il est nécessaire dans ce cas-ci également de prêter une attention particulière aux pratiques et utilisations du numérique afin d'en diminuer les répercussions au niveau de la pollution créée mais également de la quantité d'énergie consommée. L'attention devrait donc être mise comme pour les points précédents sur des mesures qui permettraient d'arbitrer ses impacts et tirer le meilleur de ces technologies.

Aspects socio-économiques :

La mise en œuvre du PO tel que proposé et les actions qui y sont liées visent pour une grande partie, des impacts sur les aspects socio-économiques. En effet, il s'agit d'un des enjeux clés du développement de la région de Bruxelles-Capitale et le programme souhaite apporter des solutions viables à ceux-ci.

En effet, d'une part, un intérêt important est mis sur le souhait d'accompagner les PME dans leurs activités mais également de soutenir des secteurs porteurs et innovants. Ces différentes actions permettent de créer de nombreuses opportunités en termes d'emplois mais également de dynamiser l'activité et permettre aux travailleurs de diversifier leurs compétences et connaissances.

D'autre part, un autre élément clé soutenu par le PO, est l'importance de diminuer la dualisation existante au sein de la région de Bruxelles Capitale. En effet, l'objectif est de réduire au maximum les différences entre les différents « quartiers » de Bruxelles, assurer l'accès à chacun aux mêmes services, diminuer les inégalités et favoriser l'intégration de publics plus défavorisés.

Finalement, un souhait est également de sensibiliser davantage les citoyens aux défis et enjeux de la société actuelle, en impliquant le plus possible les parties prenantes et personnes concernées mais également en les faisant travailler ensemble, afin qu'ils deviennent acteur de l'évolution de demain. Le soutien à l'innovation sociale renforce encore ce souhait clairement exprimé.

L'analyse réalisée confirme les nombreux impacts positifs que ces actions peuvent avoir tant au niveau social que économique.

Construction :

Les actions telles que présentées dans le PO en matière de construction reflètent deux objectifs clés.

D'un côté, il y a un positionnement clair pris en matière de transition énergétique qui se reflète via des propositions d'investissements durables dans la rénovation, la reconstruction, etc. d'infrastructures et bâtiments, mais également un objectif de faire gagner les bâtiments en résilience.

Et de l'autre, il y a un intérêt majeur à utiliser ces infrastructures pour permettre de créer davantage de logements et « d'outils » d'intégration (logements sociaux, hébergements intégrés, hébergements temporaires, hébergements d'urgence, etc.) pour les publics plus défavorisés.

Ainsi, suite à l'analyse menée, les impacts positifs liés à ces démarches sont nombreux et aisément identifiables, tant à des fins environnementales qu'au niveau de la qualité de vie des habitants et de l'attrait du patrimoine et du paysage urbain.

Il est donc primordial qu'une réflexion soit menée en lien avec les défis liés à la transition énergétique, lors de la création de nouveaux espaces de logements, pour pouvoir lier ces deux objectifs au mieux. Par ailleurs, il est également nécessaire de mener une réflexion approfondie quant aux projets de construction, afin que ceux-ci soient réalisés de manière à minimiser au maximum les impacts potentiels sur les espaces verts, la mobilité et d'autres variables comme la qualité des sols. Une préférence devrait donc être donnée aux projets de rénovation et reconstruction tels que mentionnés ci-dessus, tout en prenant toutes les mesures nécessaires pour réduire au maximum l'impact des chantiers sur l'environnement.

Transports :

Les impacts estimés du PO sur les transports sont quant à eux bien plus mitigés que dans le cas des autres thématiques environnementales. En effet, sur quatre objectifs pour lesquels les impacts sont évalués comme non-neutres, deux sont négatifs. Ceci est en grande partie lié aux enjeux de mobilité qui s'avèrent être très importants dans la Région de Bruxelles Capitale.

Par ailleurs, des efforts peuvent être faits et sont souhaités et inclus dans ce programme, afin de faire un usage optimal de la technologie au bénéfice de la mobilité mais également afin de mieux réfléchir à l'organisation des espaces urbains et leur aménagement. Ceci afin de rendre la mobilité et les déplacements plus durables.

3.6. Sources

https://ec.europa.eu/environment/pubs/pdf/factsheets/Nature%20and%20Climate%20Change/Nature%20and%20Climate%20Change_FR.pdf - Le rôle de la nature dans le changement climatique

https://ec.europa.eu/clima/sites/youth/solutions/solutions-city_fr - Les climats et les villes

<http://www.luttepauvrete.be/publications/rapport6/versionintegrale.pdf> - Lutte contre la pauvreté

<https://www.institutmontaigne.org/blog/comment-concilier-transition-ecologique-et-numerique> - Comment concilier transition écologique et numérique

<https://perspective.brussels/fr/projets/perimetres-dintervention/zone-de-renovation-urbaine-zru> - Zone de revitalisation urbaine

http://www.adeus.org/productions/les-notes-de-ladeus-ndeg71-environnement/files/note-71_environnement_adaptation-climat_web-1.pdf - Adaptation au changement climatique par l'urbanisme

Commission européenne, Analyse du plan pour la reprise et la résilience de la Belgique accompagnant le document : *Proposition de DÉCISION D'EXÉCUTION DU CONSEIL relative à l'approbation de l'évaluation du plan pour la reprise et la résilience pour la Belgique*, {COM(2021) 349 final}, 23 juin 2021.

Commission européenne, Commission explanatory note "APPLICATION OF THE "DO NO SIGNIFICANT HARM" PRINCIPLE UNDER COHESION POLICY" (EGESIF_21-0025-00), 12 février 2021

Commission européenne, Communication de la Commission - Orientations techniques sur l'application du principe consistant «à ne pas causer de préjudice important» au titre du règlement établissant une facilité pour la reprise et la résilience (2021/C 58/01)